



# GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

---

## Rapport d'activités relatif aux contrats

**Préparé par**

ᓄᓇᓕᓐᓂ ᓂᓕᓴᓴᓄᓂᓐ ᓴᓄᓕᓴᓴᓂᓄᓐ

Nunalingni Kavamatkunnilu Pivikhaqautikkut

Department of Community and Government Services

Ministère des Services communautaires et gouvernementaux

Exercice 2017-2018

## Table des matières

Intention .....	3
Objectif .....	3
Introduction .....	3
Vue d'ensemble du rapport .....	3
Observations générales .....	5
Exceptions .....	7
Observations sur les contrats à fournisseur unique .....	8
Sommaire	
1. Tous les contrats .....	9
2. Types de contrat .....	15
3. Modes d'attribution des contrats .....	33
4. Contrats attribués à des entreprises locales .....	47
5. Soumissions reçues .....	51
6. Main d'œuvre inuite .....	53
7. Rajustements en vertu du Règlement sur le NNI .....	54
8. Comparaison avec l'année précédente .....	56
Annexe A : Glossaire et définition des termes .....	58

## Intention

Sous la forme d'un rapport annuel, le présent document constitue un argument à l'appui de l'intégrité et de la transparence du gouvernement du Nunavut (GN) en ce qui concerne ses pratiques d'approvisionnement et d'attribution de contrats, et une mesure de ses progrès dans la réalisation des objectifs de l'article 24 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

## Objectif

Le Gouvernement du Nunavut s'engage à rendre des comptes, à être plus transparent et à respecter des normes élevées en matière d'éthique en ce qui a trait à l'attribution des contrats. Nous nous engageons à adopter des pratiques éthiques et équitables dans l'exercice de nos responsabilités. Nous respectons les normes au moyen d'une réglementation efficace, d'une politique et de procédures appropriées, du perfectionnement professionnel et de la formation suivie des employés du GN, et de l'adhésion aux pratiques exemplaires de l'industrie. Le Gouvernement du Nunavut souhaite créer un milieu d'affaires qui favorise la croissance et la prospérité des entreprises locales et augmente les occasions d'emplois au Nunavut, tout en améliorant la situation économique en général. Nous nous acquittons de notre obligation de rendre des comptes aux Nunavummiut par les mesures suivantes :

- Obtention de la meilleure valeur pour les Nunavummiut en général;
- Création d'un milieu d'approvisionnement équitable, ouvert et transparent pour les fournisseurs;
- Mise à jour et exactitude de l'information;
- Adoption de méthodes efficaces visant à respecter les exigences du GN.

## Introduction

Le présent rapport fait état des renseignements statistiques sur les contrats attribués par les ministères du GN tels que déclarés à SCG par l'entremise du service responsable de l'approvisionnement, de la logistique et des contrats (excepté les contrats de baux immobiliers qui sont déclarés séparément). La structure du présent rapport s'inspire du chapitre 10 du guide des procédures d'attribution de contrats du Gouvernement du Nunavut (GN). Les renseignements qui s'y trouvent portent sur les activités du GN en matière d'attribution de contrats durant l'exercice 2017-2018, y compris les mises à jour sur la main-d'œuvre inuite dans les contrats de construction attribués durant l'exercice précédent.

Les activités relatives à l'attribution de contrats par les agences et corporations de la Couronne, les conseils d'administration et l'Assemblée législative ne sont pas déclarées à SCG et, par conséquent, ne figurent pas dans le présent rapport.

SCG ne peut garantir que les renseignements fournis par les ministères sont complets et exacts. Toutefois, nous faisons tout en notre pouvoir pour vérifier les renseignements et veiller à ce que les ministères soient pleinement conscients des exigences du Règlement NNI en la matière, et du guide des procédures d'attribution des contrats du GN.

## Vue d'ensemble du rapport

De nombreux facteurs peuvent avoir une incidence sur le caractère comparable des données. Des valeurs exceptionnellement élevées ou basses peuvent résulter de l'interaction de plusieurs facteurs externes qui ne sont pas nécessairement évidents pour le lecteur, y compris certains éléments importants comme les variations annuelles du budget de fonctionnement ou du budget des dépenses en capital, les révisions de la politique et les projets ponctuels. Nous recommandons aux lecteurs de ce rapport de rechercher des explications éclairées des facteurs contributifs avant de porter des jugements, et de ne pas faire de déductions uniquement à partir des graphiques circulaires et des tableaux de ce rapport. Il leur faut également tenir compte de nombreux autres rapports et renseignements sur le programme publiés et diffusés par le GN.

Le présent rapport porte surtout sur la répartition des contrats attribués à des entreprises, particuliers ou organisations de trois catégories de statut :

1. Entreprises inuites — selon la liste du registre des entreprises inuites de NTI,
2. Entreprises du Nunavut – inscrites au registre des entreprises du Nunavut du GN (mais à l'exclusion des entreprises qui figurent sur le registre des entreprises inuites de NTI),
3. Autres entreprises — qui ne figurent pas aux registres des entreprises inuites et des entreprises du Nunavut.

Le présent rapport analyse également la participation des entreprises inuites qui tentent d'obtenir des contrats du GN, ainsi que l'embauche d'Inuits dans les contrats de construction et d'entretien du GN. Les graphiques circulaires et les tableaux illustrent les statistiques présentées.

En raison de l'arrondissement des valeurs au millier de dollars près, l'addition des pourcentages de certains graphiques circulaires et tableaux ne donne pas nécessairement 100 %.

### Statuts d'entreprise

Aux fins du présent rapport, les entreprises qui sont inscrites aux deux registres, soit à celui de NTI et à celui du GN, figurent dans la catégorie « **entreprises inuites** », mais non dans la catégorie « entreprises du Nunavut ».

La catégorie « **autres entreprises** » comprend les hameaux, les associations d'habitation et les organisations inuites, ainsi que le Collège de l'Arctique du Nunavut, de même que les particuliers et les entreprises qui ne sont pas inscrits aux registres des entreprises inuites et des entreprises du Nunavut. La catégorie « autres entreprises » comprend également des entreprises situées dans d'autres provinces et territoires du Canada, de même que des entreprises de l'étranger.

L'expression « **tous les contrats** » correspond à tous les types et toutes les valeurs de contrats déclarés. On indique le nombre et la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut pour tous les contrats. On indique également en détail le nombre et la valeur des contrats d'approvisionnement en biens et de tous les autres types de contrats.

**Les types de contrat** correspondent à ce qui suit : transport aérien, architecture et ingénierie, services d'experts-conseils, construction, petits travaux de construction et d'entretien, commandes et service. Le nombre et la valeur des contrats de chaque type sont illustrés par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux. Pour en faciliter l'analyse, les contrats sont divisés par tranches de valeurs en argent comme suit :

Contrats > 5 000 \$ et <= 25 000 \$

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$

Contrats > 100 000 \$.

**Les modes d'attribution des contrats** sont l'appel d'offres, la demande de soumissions et l'attribution à un fournisseur unique. L'analyse des contrats se fait selon les mêmes tranches de valeurs décrites pour les types de contrats. On illustre le nombre et la valeur des contrats correspondant à chaque mode d'attribution par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux. Les contrats à fournisseur unique sont examinés plus en détail selon les types de contrats attribués à la catégorie de statut « autres entreprises » (non inscrites).

**Les contrats attribués à des entreprises locales** correspondent au nombre et à la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites et aux entreprises du Nunavut qui font partie de la collectivité où les biens, les travaux de construction ou les services sont requis. On illustre le nombre et la valeur des contrats correspondant à chaque mode d'attribution par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux.

**Les soumissions reçues** correspondent au nombre d'entreprises qui ont soumissionné, et à leur statut, à l'exclusion des contrats attribués pour l'achat de biens ou à un fournisseur unique. On indique le nombre de soumissions ainsi que le nombre des soumissions présentées par des entreprises inuites dans le cadre des appels d'offres concurrentiels pour les principaux types de contrats, avec illustration par des graphiques circulaires et des résumés en tableaux.

La rubrique sur la **main-d'œuvre inuite** correspond aux renseignements sur la main-d'œuvre inuite dans le cas des contrats de construction et des contrats de petits travaux de construction et d'entretien.

**Les rajustements en vertu de la NNI** correspondent aux renseignements sur les contrats obtenus grâce aux rajustements en vertu de la NNI dans des circonstances où l'entreprise n'aurait pas pu obtenir le contrat autrement. On indique le nombre et la valeur en argent des contrats obtenus grâce au rajustement en vertu de la NNI par des entreprises inuites et du Nunavut.

**La comparaison avec l'année précédente** correspond au nombre et à la valeur en argent des contrats attribués par tous les ministères aux entreprises inuites, aux entreprises du Nunavut et aux autres entreprises, en vertu de la politique NNI modifiée et en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004. Cette politique a été remplacée par le Règlement sur le NNI le 1<sup>er</sup> avril 2017.

## Révision de la politique NNI (Règlement)

La Loi sur la mise en œuvre du Nunavummi Nangminiqaqtunik Ikajuuti et les règlements y afférant sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017. Le nouveau Règlement sur le NNI augmente le rajustement total possible des soumissions de 21 % à 25 %, ce qui comprend une augmentation de 7 % à 15 % pour les entreprises détenues uniquement par des Inuits. Les statistiques qui figurent dans le présent rapport concernent également le nouveau Règlement sur le NNI pour l'exercice 2017-2018.

## Observations générales

Le présent Rapport d'activités relatif aux contrats (RAC) et le rapport connexe intitulé Rapport annuel d'activité sur les approvisionnements (RAA) prennent appui sur la même base de données. Les renseignements relatifs aux contrats sont déclarés par tous les ministères du Gouvernement du Nunavut. Il est bien possible que des erreurs humaines se produisent au moment d'entrer les renseignements relatifs aux contrats dans la base de données. Le ministère des Services communautaires et gouvernementaux (SCG) fait tout en son pouvoir pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des ensembles de données. Nous faisons appel à diverses sources d'information externes (Freebalance, Requisition Log et Contract Management Listing) en vue de vérifier les données. Il est pratiquement impossible d'assurer une exactitude parfaite à 100 %. Toutefois, même si la méthode est imparfaite, nous pouvons nous fier aux tendances répétitives issues de l'analyse de données de nombreuses années. La prochaine section du présent rapport résume les résultats statistiques de l'exercice 2017-2018, ainsi que certaines tendances pluri-annuelles.

- Sur le plan statistique, nous disposons maintenant de treize (13) années de données qui sont comparables du fait que nous avons constamment recueilli les mêmes données.
- La valeur totale des contrats attribués par le GN a augmenté de 43 % de 2016-2017 à 2017-2018. Le taux de contrats attribués aux entreprises du Nunavut a diminué de 1 % par rapport à la valeur totale et les contrats attribués aux entreprises inuites ont augmenté de 14 %. Le nombre de contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 12 %.
- Le nombre de contrats attribués a augmenté de 4,6 % de 2016-2017 à 2017-2018. Il s'agit d'une importante augmentation au cours des trois années concernées par le présent rapport.
- Le nombre de contrats attribués aux entreprises inuites a diminué de 2 % et le nombre de contrats attribués aux entreprises du Nunavut a augmenté de 14 % alors que le nombre total de contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 7 %.
- En 2017-2018, nous avons assisté à une diminution de 1 % de la part proportionnelle du volume combiné de contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut.
- La valeur des contrats attribués aux entreprises inuites a augmenté de 105 %, et la valeur des contrats attribués aux entreprises du Nunavut a diminué de 48 %, alors que la valeur des contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 17 %.
- Il est à noter que de nombreuses sociétés ont à la fois le statut d'entreprise inuite et d'entreprise du Nunavut. Aux fins du présent rapport, les sociétés ayant le double statut sont considérées comme des entreprises inuites.
- Étant donné que le volume de contrats a augmenté de 4,6 %, il est intéressant de noter que le volume de contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 7 % en comparaison. Le volume combiné des entreprises inuites et du Nunavut a diminué de 1 %.

### Tendances pluri-annuelles

- Au cours des douze dernières années, soit depuis 2006-2007, le volume de contrats a augmenté de 143 %. Le volume de contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 125 %, celui accordé aux entreprises inuites a augmenté de 72 % et celui accordé aux entreprises du Nunavut a augmenté de 3 %.
- Au cours des douze dernières années, soit depuis 2006-2007, la valeur et le volume des contrats attribués aux autres entreprises et aux entreprises inuites ont généralement augmenté. La valeur des contrats attribués à des entreprises du Nunavut décline. Nous savons que de nombreuses entreprises sont inscrites à la fois comme entreprise inuite et

entreprise du Nunavut. Cette tendance révèle qu'un nombre croissant d'entreprises s'inscrivent à la fois comme entreprise étant la propriété d'Inuits et administrée au Nunavut, et que moins d'entreprises figurent parmi les entreprises administrées au Nunavut. Aux fins de l'application du Règlement sur le NNI, l'inscription selon les deux statuts permet un rajustement plus élevé des soumissions.

- La plus grande partie de la valeur et du volume de contrats dans les catégories de l'architecture et ingénierie, des services d'experts-conseils et du service ont été attribués à d'autres entreprises, qui ne sont ni inuites ni du Nunavut. Les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent davantage de contrats de petits et grands travaux de construction et de transport aérien. Il s'agit d'une tendance sur onze ans.
- Ensemble, les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent plus de contrats dont la valeur est inférieure à 25 000 \$. Plus la valeur des contrats augmente, moins les entreprises inuites et du Nunavut en obtiennent en proportion. Cette tendance est constante depuis les huit dernières années.
- La répartition moyenne du volume de contrats attribués selon les catégories de valeur est généralement constante depuis les cinq dernières années.

<= 25 000 \$	50 %
> 25 000 \$ et <= 100 000 \$	30 %
> 100 000 \$	20 %

- Les statistiques de 2017-2018 continuent de révéler que les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent généralement davantage de contrats inférieurs au seuil de 25 000 \$. Plus la valeur des contrats augmente, moins les entreprises inuites et du Nunavut ont tendance à en obtenir en proportion. Ceci s'explique en grande partie par la politique sur l'approvisionnement du GN qui précise que les biens et services ayant une valeur inférieure à 25 000 \$ doivent être achetés localement, au Nunavut, là où il se trouve au moins 3 fournisseurs en mesure de soumissionner et de fournir le bien ou le service.
- Les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent davantage de contrats de transport aérien et de petits travaux de construction et d'entretien dans la catégorie des contrats > 25 000 \$ et < 100 000 \$. Il s'agit d'une tendance sur onze ans.
- Les entreprises inuites et du Nunavut parviennent davantage à obtenir des contrats de construction et de petits travaux de construction et d'entretien, contrairement aux contrats d'architecture et ingénierie, ou d'experts-conseils, dans la catégorie des contrats > 100 000 \$. Il s'agit d'une tendance sur onze ans.
- Plus de contrats à fournisseur unique de grande valeur sont attribués à d'autres entreprises (non inuites et non du Nunavut). Il s'agit également d'une tendance sur onze ans.
- En 2017-2018, 28 % des soumissions reçues provenaient d'entreprises détenues par des Inuits. Ces proportions sont demeurées relativement constantes en moyenne. Si le volume de l'ensemble des contrats a augmenté de 143 %, la part relative des soumissions inuites est demeurée entre 25 % et 30 %.
- Les entreprises inuites et du Nunavut (surtout les entreprises inuites) obtiennent une plus grande proportion des contrats lorsque les statistiques sur les contrats attribués comprennent aussi les contrats d'approvisionnement en biens. Les entreprises inuites et du Nunavut sont plus concurrentielles pour les contrats d'approvisionnement en biens que pour les contrats de service. Il s'agit d'une tendance sur dix ans.
- Le nombre d'entreprises inuites ayant répondu aux appels d'offres pour des contrats de construction est demeuré élevé au cours des trois années de déclaration du présent rapport, ce qui indique une participation constante des entreprises inuites dans ce secteur. Le nombre de soumissions des entreprises inuites pour les contrats de petits travaux de construction et d'entretien, et de transport aérien, demeure également élevé.
- Au cours des douze dernières années, on peut généralement affirmer que les entreprises inuites ont obtenu 30 % du volume des contrats, les entreprises du Nunavut en ont obtenu 5 % et les autres entreprises 65 %.

### **Observations relatives au Règlement sur le NNI :**

- En 2017-2018, la proportion de contrats attribués grâce aux rajustements des soumissions en vertu du Règlement sur le NNI est demeurée faible à 2,8 %.
- Un examen manuel des contrats, y compris les contrats d'approvisionnement en biens et des contrats attribués après rajustement en vertu du Règlement sur le NNI, indique ce qui suit :

<b>Exercice financier</b>	<b>Nombre de contrats</b>	<b>% du nombre total</b>	<b>Valeur des contrats</b>	<b>Coûts suppl. pour le GN</b>
2017-2018	71	2,8 %	2 938 957 \$	250 931 \$
2016-2017	78	3,2 %	37 483 480 \$	2 979 282 \$
2015-2016	64	3,2 %	5 779 608 \$	388 914 \$
2014-2015	55	2,8 %	6 832 142 \$	183 438 \$
2013-2014	41	2,1 %	2 302 040 \$	76 958 \$
2012-2013	41	2,3 %	2 180 163 \$	89 505 \$
2011-2012	68	3,6 %	22 919 133 \$	616 615 \$
2010-2011	57	3,1 %	11 028 315 \$	166 108 \$
2009-2010	59	3,3 %	23 976 383 \$	2 055 354 \$

### **Coût de l'application de la politique NNI (Règlement)**

Le tableau ci-dessus indique que durant l'exercice 2017-2018, le Règlement sur le NNI a influé sur 71 contrats. Cela signifie que 71 contrats auraient été attribués à d'autres entrepreneurs si ce n'avait été du Règlement sur le NNI. Le coût supplémentaire de la politique pour le GN en 2017-2018 a été de 250 931 \$. Le coût supplémentaire représente le coût additionnel que le GN a défrayé pour que les contrats ne soient pas attribués au moins-disant, mais plutôt au moins-disant après le rajustement des propositions et l'application des autres résultats du Règlement sur le NNI. En 2009-2010 et en 2016-2017, un gros contrat de construction a été attribué dans cette catégorie. Lorsque des contrats de construction sont attribués en vertu du Règlement sur le NNI, le coût supplémentaire pour le GN est plus élevé en comparaison.

Au cours des neuf années qui ont fait l'objet de l'analyse ci-dessus, l'attribution de seulement 3 % des contrats a en moyenne été le résultat direct de l'application de la politique NNI.

Il est à noter que le coût supplémentaire pour le GN de l'application du Règlement sur le NNI ne tient pas compte des coûts d'administration des contrats, de la formation et de la main-d'œuvre inuite requise, ni des coûts de mise en œuvre du Règlement sur le NNI.

Au cours des neuf années qui ont fait l'objet des analyses ci-dessus, les contrats attribués en fonction de l'application de la NNI ont largement (83 % à 96 %) été attribués dans la catégorie des commandes/approvisionnement en biens. Toutefois, les commandes ne figurent pas dans les données analysées à la section 7, intitulée Rajustements en vertu de la NNI (Règlement).

## **Exceptions**

- Remarque : Les statistiques du présent rapport ne comprennent pas les quatre (4) grandes catégories de contrats suivantes :

	<b><u>2017-2018</u></b>	<b><u>2016-2017</u></b>	<b><u>2015-2016</u></b>
Transport pour raisons médicales	45 millions de \$ (est.)	44 millions de \$ (est.)	39 millions de \$ (est.)
Carburant (DPP)	137 millions de \$ (est.)	155 millions de \$ (est.)	180 millions de \$ (est.)
Services de police et de laboratoire	41 millions de \$ (est.)	43 millions de \$ (est.)	37 millions de \$ (est.)
Services d'un médecin	19 millions de \$ (est.)	23 millions de \$ (est.)	27 millions de \$ (est.)

Les contrats de carburant et transport pour raisons médicales comprennent le contenu inuit (salaires inuits et recours à des entreprises inuites).

Remarque : En 2017-2018, nous avons attribué un contrat d'approvisionnement et de livraison de carburant en gros par un mode concurrentiel. Ce contrat était d'une valeur d'environ 750 millions de dollars sur 5 ans. Il a été attribué à une firme inuite et du Nunavut, AV Nunavut Fuels. Aux fins du présent rapport, nous avons choisi de ne pas entrer le total de ce contrat dans les statistiques. Autrement, la proportion de la valeur des contrats à fournisseur unique aurait été de 3 %. Le fait d'enlever la valeur de ce gros contrat permet d'effectuer un suivi cohérent des tendances de l'attribution des contrats au cours des 13 dernières années.

### Observations sur les contrats à fournisseur unique

- Nous surveillons étroitement la pratique des contrats à fournisseur unique. Le GN est d'avis qu'il en obtient plus pour son argent par le recours aux appels d'offres concurrentiels. La troisième section du présent rapport traite des conditions acceptables pour les contrats à fournisseur unique.
- Le GN continue de réviser les facteurs contributifs aux contrats à fournisseur unique. Nous continuerons de nous efforcer de réduire cette méthode d'attribution des contrats.
- En 2017-2018, le volume total des contrats à fournisseur unique a diminué de 8 %. Dans le présent rapport toutefois (Rapport d'activité relatif aux contrats), nous ne tenons compte que des contrats à fournisseur unique d'une valeur supérieure à 25 000 \$. En 2017-2018, nous avons assisté à une augmentation de 24 % des contrats d'une valeur supérieure à 25 000 \$ attribués à un fournisseur unique.
- Une grande part des contrats à fournisseur unique étaient des contrats de service. Ces contrats de service à fournisseur unique sont en très grande majorité attribués à d'autres entreprises (non Inuites et non du Nunavut). Ce sont généralement pour des services spécialisés qui ne sont pas offerts au Nunavut.
- En moyenne, au cours des trois années concernées par le présent rapport, 4,3 % du volume des contrats à fournisseur unique ont été attribués à des entreprises inuites, 1 % à des entreprises du Nunavut et 94 % à d'autres entreprises.
- La tendance des douze années indique que la plupart des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises étaient des contrats de services d'experts-conseils et des contrats de service.

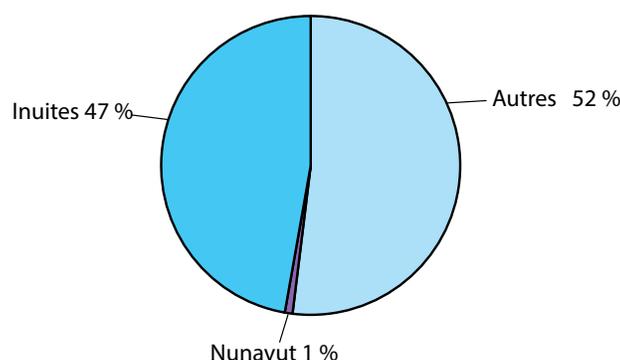
## Sommaire

### 1. Tous les contrats

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut — selon la valeur* » concerne tous les contrats par catégories de statut, selon la valeur.

L'expression « tous les contrats » désigne tous les contrats d'une valeur supérieure à 5 000 \$. L'utilisation d'un seuil de 5 000 \$ aux fins du rapport est conforme aux recommandations des membres de l'Assemblée législative. Cette section porte sur la valeur et le volume de tous les contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut  
selon la valeur  
2017-2018**



Le graphique circulaire ci-dessus et le tableau ci-dessous illustrent la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises.

En 2017-2018, la valeur totale de tous les contrats a été de 539 356 000 \$ (arrondi au millier de dollars près). De ce montant, 251 901 000 \$ ont été attribués à des entreprises inuites (47 %), 6 053 000 \$ à des entreprises du Nunavut (1 %) et 281 402 000 \$ à d'autres entreprises (52 %). Aux fins du présent rapport, les sociétés ayant le double statut, soit inuites et du Nunavut, sont considérées comme des entreprises inuites.

#### Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut — selon la valeur (milliers)

Année	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
2017-2018	539 356	100 %	251 901	47 %	6 053	1 %	281 402	52 %
2016-2017	376 225	100 %	123 096	33 %	11 704	3 %	241 425	64 %
2015-2016	399 164	100 %	196 375	49 %	11 241	3 %	191 548	48 %

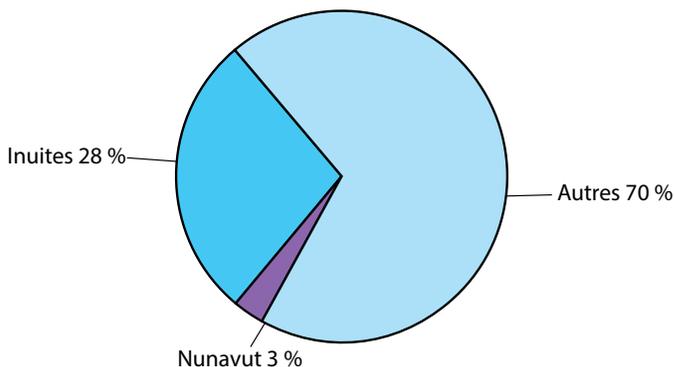
La catégorie de statut « autres entreprises » du tableau ci-dessus comprend toutes les autres entités qui, pour diverses raisons, ne peuvent être classées dans les catégories « entreprises inuites » ou « entreprises du Nunavut », comme c'est le cas de nombreux contrats attribués à des particuliers et des entités du Nunavut.

Si nous faisons abstraction des contrats attribués aux particuliers ou fournisseurs uniques, aux établissements de soins et de traitement, aux fournisseurs de soins de santé, aux hameaux, aux corporations municipales et autres entités du même type, comme la Société d'énergie Qulliq (SEQ), nous nous rendons compte qu'un nombre important des contrats attribués à des entités qui font partie de la catégorie « autres entreprises » représentent des secteurs commerciaux de l'économie du Nunavut qui sont désavantagés du point de vue concurrentiel, sinon sous-développés. Dans certains cas, nous remarquons que les volumes de l'économie du Nunavut sont insuffisants pour l'épanouissement et le maintien d'une industrie commerciale ou d'un secteur d'entreprise florissant. Les obstacles à surmonter pour réussir à pénétrer certains secteurs des affaires, et à y prospérer, comprennent ce qui suit : demande restreinte sur le marché local du Nunavut dont la population est relativement petite et éparpillée; coûts de transport sur un territoire très vaste; masse critique insuffisante d'ouvriers spécialisés, de gens de métier, de professionnels et d'infrastructures; volumes de vente ou livraison relativement à la mise en route; coûts d'installation en plus des coûts élevés d'exploitation d'une entreprise. Un tel milieu d'exploitation et une telle conjoncture du marché peuvent, dans certains secteurs commerciaux, créer des obstacles de taille pour les entrepreneurs du Nunavut.

On peut également considérer que la catégorie des autres entreprises peut répondre à d'autres possibilités de marché sous-développées au Nunavut pour des entrepreneurs du Nunavut, notamment dans les services professionnels et les soins de santé. Parmi les catégories générales de biens et services consommés par le gouvernement qui concernent la catégorie des autres entreprises, mentionnons l'informatique et les systèmes, les logiciels, les livres scolaires, les aides à la formation, les travaux d'architecture et d'ingénierie, la formation spécialisée et les services d'experts-conseils. Étant donné que le marché local n'est pas en mesure de répondre aux besoins, il arrive souvent que ces types de contrats soient attribués à un fournisseur unique. On trouvera une liste des contrats attribués par le Gouvernement du Nunavut dans son **Rapport annuel d'activité sur les approvisionnements**.

**Le graphique ci-dessous intitulé « Gouvernement du Nunavut — Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut — selon le volume » concerne tous les contrats par catégories de statut, selon le volume.**

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut  
selon le volume  
2017-2018**



### Répartition de tous les contrats attribués par catégories de statut — selon le volume

Année	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2017-2018	2 563	100 %	706	28 %	65	3 %	1 792	70 %
2016-2017	2 450	100	724	30	57	2	1 669	68
2015-2016	1 978	100	623	31	108	5	1 247	63

Le graphique circulaire et le tableau ci-dessus illustrent le volume (nombre) de contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises.

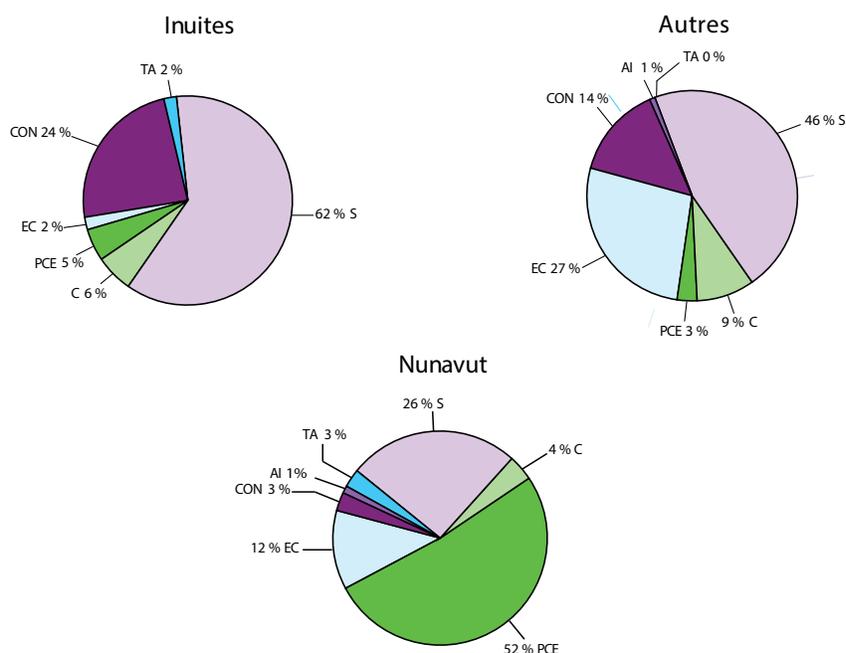
Le volume total de tous les contrats est de 2563. Le nombre de contrats attribués à des entreprises inuites s'élève à 706, soit 28 %, et le nombre de contrats attribués à des entreprises du Nunavut est de 65, soit 3 %; le nombre de contrats attribués aux autres entreprises est 1792, soit 70 %. Ces valeurs reflètent une augmentation de 4,6 % du nombre de contrats attribués. Le volume des contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 7 %.

Une tendance sur quatre ans révèle que les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent en moyenne 33 % du volume des contrats et les autres entreprises en obtiennent 67 %.

De 2009-2010 à 2014-2015, nous avons assisté à une lente, mais stable augmentation générale de la proportion globale du nombre de contrats attribués aux « autres entreprises » et à une lente diminution de la proportion des contrats attribués aux « entreprises inuites » et aux « entreprises du Nunavut ». Toutefois, cette tendance s'est inversée en 2015-2016. En 2016-2017 et 2017-2018, la tendance à la hausse de la proportion attribuée aux autres entreprises s'est maintenue.

**Le graphique ci-dessous intitulé « Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats attribués par types — selon la valeur » résume la répartition des types de contrat attribués à des entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises, selon la valeur.**

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats attribués par types  
selon la valeur  
2017-2018**



**Répartition des contrats attribués par types — selon la valeur  
2017-2018  
(milliers)**

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Transport aérien (TA)	6 466 \$	1 %	6 099 \$	94 %	173 \$	3 %	194 \$	3 %
Architecture/ingénierie (AI)	3 082	1	-	-	63	2	3 019	98
Construction (CON)	101 062	19	60 255	60	155	-	40 652	40
Services d'experts-conseils (EC)	80 647	15	4 741	6	720	1	75 186	93
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	22 905	4	11 875	52	3 146	14	7 884	34
Commandes (C)	38 676	7	13 976	36	218	1	24 482	63
Service (S)	286 520	53	154 957	54	1 579	1	129 984	45
<b>Total</b>	<b>539 358 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>251 903 \$</b>	<b>47 %</b>	<b>6 054 \$</b>	<b>1 %</b>	<b>281 401 \$</b>	<b>52 %</b>

# GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

## Rapport d'activités relatif aux contrats

### 2016-2017

(milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Transport aérien (TA)	5 693	2 %	5 003	88 %	109	2 %	581	10 %
Architecture/ingénierie (AI)	14 115	4	301	2	214	2	13 600	96
Construction (CON)	104 086	28	73 492	71	5 651	5	24 943	24
Services d'experts-conseils (EC)	44 968	12	2 425	5	145	-	42 398	94
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	19 508	5	11 223	58	4 789	25	3 496	18
Commandes (C)	41 627	11	13 817	33	33	-	27 777	67
Service (S)	146 227	39	16 834	12	762	1	128 631	88
Total	376 224	100 %	123 095	33 %	11 703	3 %	241 426	64 %

### 2015-2016

(milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Transport aérien (TA)	6 168	2 %	4 686	76 %	310	5 %	1 172	19 %
Architecture/ingénierie (AI)	6 254	2	-	-	208	3	6 046	97
Construction (CON)	51 524	13	49 893	97	1 377	3	254	-
Services d'experts-conseils (EC)	49 209	12	6 506	13	1 479	3	41 224	84
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	8 242	2	4 233	51	2 281	28	1 728	21
Commandes (C)	29 532	7	16 218	55	184	1	13 130	44
Service (S)	248 234	62	114 838	46	5 402	2	127 994	52
Total	399 163	100 %	196 374	49 %	11 241	3 %	191 548	48 %

Cette sous-section porte sur l'analyse de la répartition des sept (7) principaux types de contrats attribués par le GN aux entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises, selon leur valeur. Les tableaux ci-dessus indiquent les valeurs correspondant à chaque type de contrat. Les graphiques circulaires illustrent la répartition de l'argent des contrats aux entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises, pour chaque type de contrat. Par exemple en 2017-2018, sur la valeur des contrats attribués aux entreprises inuites de 251 903 000 \$, une proportion de 54 % concernait des contrats de service et 60 % des grands travaux de construction.

En général, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu la plus grande partie du volume des contrats de transport aérien (94 %), ce qui représente 94 % de leur valeur en 2017-2018.

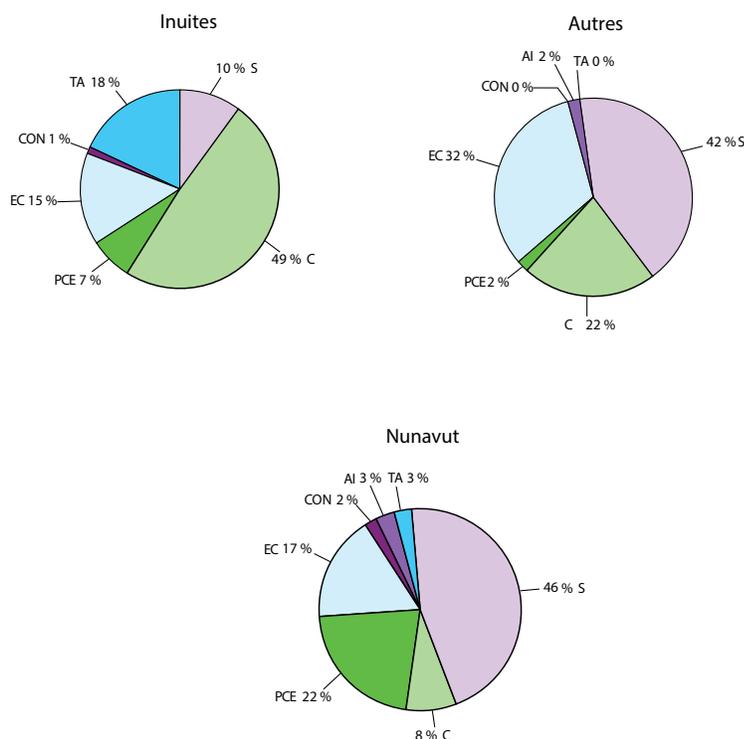
Les entreprises inuites et du Nunavut obtiennent généralement un volume plus élevé de contrats de petits et grands travaux de construction, ce qui représente une tendance sur neuf ans.

Le tableau ci-dessus indique que la valeur totale des contrats a augmenté de 43 % en 2017-2018, mais que la valeur des contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 16 % et de ceux attribués aux entreprises inuites de 105 %.

Au cours des cinq dernières années de déclaration, nous constatons que les entreprises inuites et du Nunavut combinées ont en moyenne obtenu la plus grande part de la valeur et du volume des contrats de grands travaux de construction.

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition de tous les contrats attribués par types — selon le volume* » résume la répartition des types de contrats attribués selon le volume.

### Gouvernement du Nunavut Répartition des contrats attribués par types selon le volume 2017-2018



### Répartition des contrats attribués par types — selon le volume 2017-2018

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Volume	Percentage	Volume	Percentage	Volume	Percentage	Volume	Percentage
Transport aérien (TA)	135	5 %	128	95 %	2	1 %	5	4 %
Architecture/ingénierie (AI)	29	1	-	-	2	7	27	93
Construction (CON)	15	1	10	67	1	7	4	27
Services d'experts-conseils (EC)	687	27	103	15	11	2	573	83
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	101	4	49	49	14	14	38	38
Commandes (C)	735	29	343	47	5	1	387	53
Service (S)	861	34	73	8	30	3	758	88
Total	2 563	100 %	706	28 %	65	3 %	1 792	70 %

### 2016-2017

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	144	6 %	130	90 %	1	1 %	13	9 %
Architecture/ingénierie (AI)	34	1	3	9	3	9	28	82
Construction (CON)	23	1	16	70	4	17	3	
Services d'experts-conseils (EC)	403	16	23	6	2	-	378	94
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	128	5	80	63	24	19	24	19
Commandes (C)	709	29	338	48	4	1	367	52
Service (S)	1 009	41	134	13	19	2	856	85
Total	2 450	100 %	724	30 %	57	2 %	1 669	68 %

### 2015-2016

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	162	8 %	127	78 %	4	2 %	31	19 %
Architecture/ingénierie (AI)	18	1	-	-	1	6	17	94
Construction (CON)	20	1	17	85	2	10	1	-
Services d'experts-conseils (EC)	382	19	46	12	22	6	314	82
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	72	4	39	54	16	22	17	24
Commandes (C)	587	30	311	53	11	2	265	45
Service (S)	737	37	83	11	52	7	602	82
Total	1 978	100 %	623	31 %	108	5 %	1 247	63 %

Cette sous-section porte sur l'analyse de la répartition du volume des sept (7) principaux types de contrats attribués par le GN aux entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises. Le tableau ci-dessus indique les volumes correspondant à chaque type de contrat. Les graphiques circulaires illustrent le volume des contrats attribués à des entreprises inuites, aux entreprises du Nunavut et aux autres entreprises pour chaque type de contrat.

En 2017-2018, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 74 % des contrats de construction, 63 % des contrats de petits travaux de construction et 96 % des contrats de transport aérien. En 2016-2017, les chiffres révèlent que les entreprises inuites et du Nunavut combinées ont obtenu pas mal de contrats de petits travaux de construction et d'entretien (82 % du volume total), de transport aérien (91 % du volume total) et de grands travaux de construction (87 % du volume total). En 2015-2016, les chiffres révèlent que les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu des contrats de petits travaux de construction et d'entretien (76 %) et de grands travaux de construction (95 %).

En 2017-2018, les entreprises inuites et du Nunavut combinées ont obtenu la plus faible proportion des contrats d'architecture et d'ingénierie (7 %), de service (11 %) et de services d'experts-conseils (17 %). Ces chiffres sont stables depuis les onze (11) dernières années. Les entreprises inuites et du Nunavut sont généralement assez concurrentielles pour les contrats de transport aérien, les contrats de petits et grands travaux de construction, et les commandes d'approvisionnement en bien.

Les données recueillies durant les douze (12) dernières années (de 2006-2007 à 2017-2018) révèlent que le volume de contrats attribués aux autres entreprises se situe entre 54 % et 70 %. Par conséquent, même si le nombre de contrats augmente dans l'ensemble, le rapport du nombre de contrats attribués aux autres entreprises sur le nombre de contrats accordés aux entreprises inuites et du Nunavut demeure constamment au-dessus de 55 %.

Si on examine de plus près le nombre de contrats attribués à des entreprises qui ne sont pas inuites ni du Nunavut, et qui n'appartiennent pas à la catégorie des « autres entreprises », les chiffres indiquent qu'un bon nombre de celles-ci offrent des services spécialisés comme la garde en milieu ouvert pour le ministère de la Justice, les soins en santé mentale, les soins spécialisés en établissement et les soins dentaires pour les ministères de la Santé et des Services à la famille, ainsi que des services de technologie de l'information pour le ministère des Services communautaires et gouvernementaux. Les chiffres pour la catégorie des autres entreprises comprennent généralement les contrats conclus avec les hameaux pour l'exploitation et l'entretien de l'aérodrome (EEA). Les commandes aux autres entreprises comprennent l'approvisionnement annuel en boissons alcoolisées et le réapprovisionnement en carburant du territoire, des produits qu'on ne peut pas se procurer au Nunavut.

## 2. Types de contrat

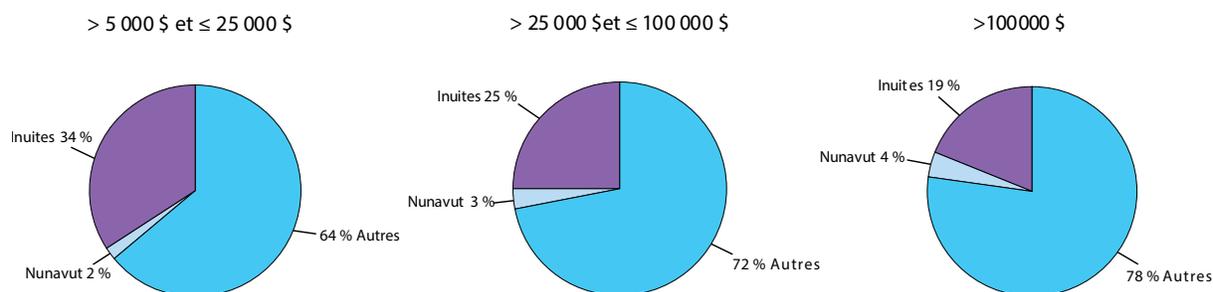
Cette section du rapport porte sur l'analyse des types de contrats attribués en fonction de trois grandes catégories de valeur :

- Contrats > 5 000 \$ et ≤ 25 000 \$
- Contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$
- Contrats > 100 000 \$.

Chaque tranche de valeurs a d'abord été analysée selon le volume et la valeur, puis analysée plus en profondeur selon le volume et la valeur pour les catégories « entreprises inuites », « entreprises du Nunavut » et « autres entreprises ».

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs — selon le volume — y compris les contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des contrats attribués par tranches de valeurs selon le volume, y compris les contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs**  
**selon le volume**  
**y compris les contrats d'approvisionnement en biens**  
**2017-2018**



### Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs — selon le volume — y compris les contrats d'approvisionnement en biens 2017-2018

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
> 5 000 \$ à ≤ 25 000 \$	1 126	44 %	382	34 %	20	2 %	724	64 %
> 25 000 \$ à ≤ 100 000 \$	889	35	222	25	25	3	642	72
> 100 000 \$	548	21	102	19	20	4	426	78
Total	2 563	100 %	706	28 %	65	3 %	1 792	70 %

### 2016-2017

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
> 5 000 \$ à ≤ 25 000 \$	1 101	45 %	368	33 %	15	1 %	718	65 %
> 25 000 \$ à ≤ 100 000 \$	742	30	237	32	18	2	487	66
> 100 000 \$	607	25	119	20	24	4	464	76
Total	2 450	100 %	724	30 %	57	2 %	1 669	68 %

### 2015-2016

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
> 5 000 \$ à ≤ 25 000 \$	891	45 %	344	39 %	47	5 %	500	56 %
> 25 000 \$ à ≤ 100 000 \$	612	31	169	28	38	6	405	66
> 100 000 \$	475	24	110	23	23	5	342	72
Total	1 978	100 %	623	31 %	108	5 %	1 247	63 %

Les tableaux ci-dessus révèlent que les entreprises inuites et du Nunavut combinées sont généralement plus concurrentielles dans le cas des contrats inférieurs à 25 000 \$. À mesure que la valeur des contrats augmente, les entreprises inuites et du Nunavut n'obtiennent généralement pas autant de contrats. Cette analyse se vérifie dans les onze derniers rapports.

En moyenne (3 ans), les résultats se répartissent comme suit :

	<u>Inuites/Nunavut</u>	<u>Autres entreprises</u>
> 5 000 \$ à <= 25 000 \$	38 %	62 %
> 25 000 \$ à <= 100 000 \$	32 %	68 %
> 100 000 \$	25 %	75 %

Les graphiques circulaires et les tableaux ci-dessus illustrent la répartition des contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut selon leur valeur en argent dans trois tranches de valeurs. Ce qui suit est la proportion du nombre de contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut par tranches de valeurs en argent :

- Pendant l'exercice 2017-2018, 44 % du volume global des contrats avaient une valeur de 5 000 \$ à 25 000 \$. Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 36 % du volume des contrats dans cette tranche de valeurs. C'est une augmentation de 2 % de la part proportionnelle par rapport aux années précédentes.
- 35 % des contrats avaient une valeur supérieure à 25 000 \$, mais inférieure ou égale à 100 000 \$. Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 28 % (inuites, 25 %; Nunavut, 3 %) du volume de contrats de cette tranche de valeurs.
- 21 % des contrats attribués avaient une valeur supérieure à 100 000 \$. Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 23 % du volume de ces contrats. C'est une diminution de 1 % par rapport à l'an dernier.

Pendant les trois années de déclaration du présent rapport, la part proportionnelle en volume est relativement constante :

- Les contrats > 5 000 \$ à < 25 000 \$ représentent environ 45 % des contrats.
- Les contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$ représentent environ 32 % du volume total.
- Les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 \$ représentent environ 23 % volume total.
- De 2005-2006 jusqu'en 2014-2015, la tendance générale au cours des neuf (9) années antérieures révélait que c'était dans la catégorie des autres entreprises (non inuites, non du Nunavut) qu'on obtenait la plus grande proportion du nombre de contrats. Elle révélait également une augmentation de leur part proportionnelle de près de 2 % par année. En 2015-2016 par contre, nous avons assisté à une diminution de 5 % de leur part proportionnelle. En 2016-2017, celle-ci est revenue à la proportion de 2014-2015, soit 68 %. En 2017-2018, nous constatons que la catégorie des autres entreprises a atteint sa plus grande proportion en 12 ans, soit 70 %.

### Volume des contrats attribués

Année	Total	Entreprises inuites		Entreprises de Nunavut		Autres Entreprises	
			%		%		%
2017-2018	2563	706	28 %	65	3 %	1792	70 %
2016-2017	2450	724	30 %	57	2 %	1669	68 %
2015-2016	1 978	623	31 %	108	5 %	1 247	63 %
2014-2015	2 002	567	28 %	65	3 %	1 370	68 %
2013-2014	1 909	563	29 %	58	3 %	1 288	67 %
2012-2013	1 814	533	29 %	72	4 %	1 209	67 %
2011-2012	1 880	654	35 %	76	4 %	1 150	61 %
2010-2011	1 822	637	35 %	121	7 %	1 064	58 %
2009-2010	1 783	584	33 %	177	10 %	1 022	57 %
2008-2009	1 520	545	36 %	150	10 %	826	54 %
2007-2008	1 442	534	37 %	112	8 %	796	55 %
2006-2007	1 053	410	39 %	63	6 %	796	76 %

Moyennes des 12 années

32,5 %

5,4%

61,91 %

**Valeur des contrats attribués** (en milliers de dollars canadiens)

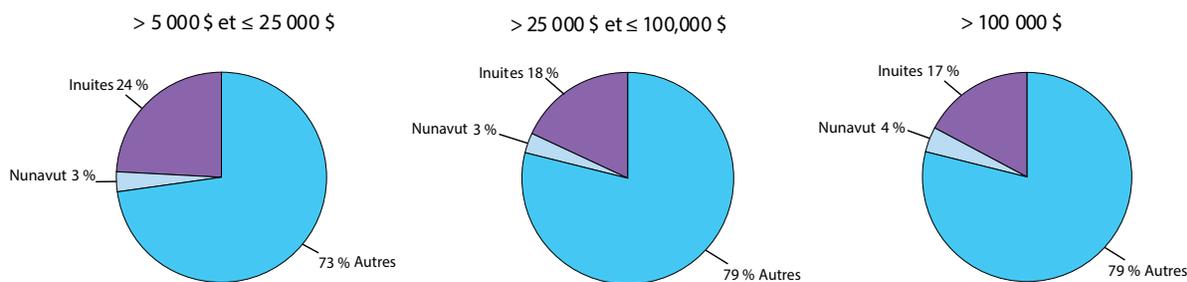
Année	Total	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
	\$	\$	%	\$	%	\$	%
2017-2018	539 356	251 901	47%	6 053	1%	281 402	52%
2016-2017	376 224	123 095	33%	11 703	3%	241 426	64%
2015-2016	399 164	196 375	49%	11 241	3%	191 548	48%
2014-2015	288 944	92 682	32%	11 487	4%	184 775	64%
2013-2014	351 989	140 119	40%	36 187	10%	175 683	50%
2012-2013	352 624	154 235	44%	34 435	10%	163 954	46%
2011-2012	297 132	127 575	43%	12 176	4%	157 381	53%
2010-2011	271 132	92 566	34%	18 553	7%	160 013	59%
2009-2010	236 972	85 895	36%	23 825	10%	127 252	54%
2008-2009	269 411	99 674	37%	18 660	7%	151 077	56%
2007-2008	193 317	59 395	31%	16 371	8%	117 551	61%
2006-2007	138 019	67 559	49%	8 347	6%	62 113	45%
Moyennes des 12 années			39%		7%		54%

Au cours des onze dernières années, les entreprises inuites ont obtenu en moyenne 33 % du volume et 39 % de la valeur de tous les contrats. Les entreprises du Nunavut ont obtenu 5,6 % du volume et 7 % de la valeur de tous les contrats. Les autres entreprises ont obtenu 63 % du volume et 54 % de la valeur de tous les contrats.

### Analyse excluant les contrats d'approvisionnement en biens

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs — selon le volume — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des contrats attribués par tranches de valeurs selon le volume, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

### Gouvernement du Nunavut Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs selon le volume à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens 2017-2018



### Répartition des contrats attribués par tranches de valeurs — selon le volume — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens 2017-2018

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
> 5 000 \$ à ≤ 25 000 \$	649	36 %	158	24 %	17	3 %	474	73 %
> 25 000 \$ à ≤ 100 000 \$	697	38	122	18	24	3	551	79
> 100 000 \$	482	26	83	17	19	4	380	79
Total	1 828	100 %	363	20 %	60	3 %	1405	77 %

### 2016-2017

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
> 5 000 \$ à ≤ 25 000 \$	657	38 %	157	24 %	11	2 %	489	74 %
> 25 000 \$ à ≤ 100 000 \$	561	32	145	26	18	3	398	71
> 100 000 \$	523	30	84	16	24	5	415	79
Total	1 741	100 %	386	22 %	53	3 %	1 302	75 %

### 2015-2016

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
> 5 000 \$ à ≤ 25 000 \$	500	36 %	131	26 %	38	8 %	331	66 %
> 25 000 \$ à ≤ 100 000 \$	473	34	102	22	36	8	335	71
> 100 000 \$	418	30	79	19	23	6	316	76
Total	1 391	100 %	312	22 %	97	7 %	982	71 %

En 2017-2018, si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens, le nombre de contrats inférieurs à 25 000 \$ diminue d'environ 42 %. Le nombre de contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$ diminue d'environ 22 %. Le nombre de contrats supérieurs à 100 000 \$ diminue de seulement 12 %.

Les graphiques circulaires ci-dessus nous permettent d'examiner le nombre de contrats à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens. En 2017-2018, les commandes représentent à elles seules un volume de 735 contrats, ou 29 % de tous les contrats, dont 477 d'une valeur de 5001 \$ à 25 000 \$ (19 %), 192 d'une valeur de 25 000 \$ à 100 000 \$ (7 %) et 66 d'une valeur supérieure à 100 000 \$ (3 %).

#### **Répercussions sur l'analyse des entreprises inuites lorsqu'on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens, part proportionnelle**

- Le volume des contrats > 5 000 \$ à <= 25 000 \$ attribués aux entreprises inuites diminue de 10 % quand on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- Le volume des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués à des entreprises inuites a diminué de 7 %.
- Le volume des contrats > 100 000 \$ attribués aux entreprises inuites diminue de 2 % sans les contrats d'approvisionnement en biens.

#### **Répercussions sur l'analyse des entreprises du Nunavut lorsqu'on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens**

- Le volume des contrats >5 000 \$ et <=25 000 \$ attribués à des entreprises du Nunavut dans cette tranche de valeurs a augmenté de 1 % si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- Le volume des contrats > 25 000 \$ et <=100 000 \$ attribués à des entreprises du Nunavut n'a pas changé si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.
- Le volume des contrats > 100,000 \$ attribués à des entreprises du Nunavut dans cette tranche de valeurs n'a pas changé si on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens.

#### **Répercussions sur l'analyse des autres entreprises lorsqu'on fait abstraction des contrats d'approvisionnement en biens**

- Le volume des contrats >5 000 \$ et <= 25 000 \$ attribués aux autres entreprises a augmenté de 9 %.
- Le volume des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués aux autres entreprises a augmenté de 7 %.
- Le volume des contrats >100 000 \$ attribués aux autres entreprises a augmenté de 1 %.

Nous pouvons faire l'observation générale suivante sur les onze dernières années : si on fait abstraction du volume des contrats d'approvisionnement en biens par rapport au volume total des contrats, les entreprises inuites reçoivent une plus faible proportion des contrats, alors que les autres entreprises en obtiennent une plus grande proportion.

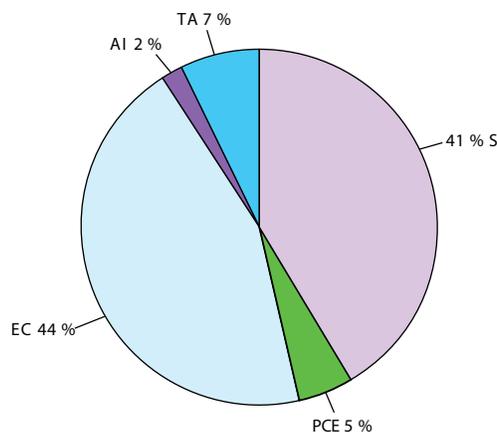
En général, les entreprises inuites et du Nunavut (surtout les entreprises inuites) obtiennent une plus grande part proportionnelle de contrats lorsque les contrats d'approvisionnement en biens figurent dans les statistiques sur les contrats. Par conséquent, nous pouvons conclure que les entreprises inuites et du Nunavut sont plus concurrentielles pour les contrats d'approvisionnement en biens que pour les contrats d'experts-conseils.

### Analyse par types de contrat

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par types, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats par types — selon la valeur — pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des contrats par types, dans la tranche des contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieures ou égales à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par types**  
**selon la valeur**  
**à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**  
**2017-2018**



### Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ — selon la valeur à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens (milliers)

Type	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
Transport aérien (TA)	2 808 \$	7 %	3 377 \$	10 %	3 009 \$	11 %
Architecture/ingénierie (AI)	820	2	842	3	103	-
Services d'experts-conseils (EC)	16 728	44	9 351	28	9 902	36
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	1 820	5	3 601	11	2 765	10
Service (S)	15 594	41	15 665	48	11 419	42
Total	37 770 \$	100 %	32 836 \$	100 %	27 198 \$	100 %

Le tableau ci-dessus représente la répartition des contrats par types dans la tranche de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure à 100 000 \$, à l'exclusion des commandes.

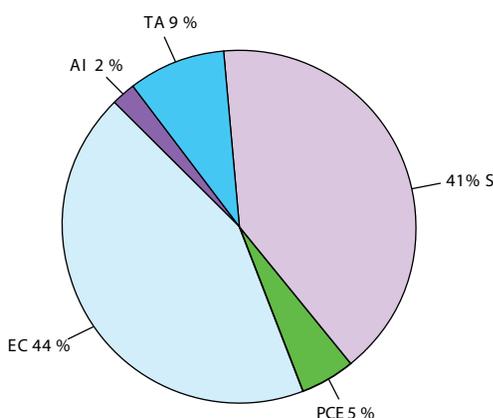
Nous pouvons tirer les conclusions générales suivantes pour la tranche des contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$ attribués au cours des 9 dernières années :

- Les contrats de transport aérien constituent environ 10 % de la valeur totale.
- Les contrats d'architecture et ingénierie constituent environ 0 à 5 % de la valeur totale.
- Il est difficile de déceler une tendance pour les contrats de service et les contrats d'experts-conseils, car ces catégories sont souvent confondues l'une avec l'autre. Elles constituent ensemble 75 % à 85 %.

### Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par types, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats par types — selon le volume — pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des volumes de contrats par types, dans la tranche des contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieures ou égales à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats par types — selon le volume**  
**pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$**  
**à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**  
**2017-2018**



### Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par type — selon le volume pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

Type	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
Transport aérien (TA)	60	9 %	68	12 %	60	13 %
Architecture/ingénierie (AI)	15	2	14	2	3	1
Construction (CON)	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	306	44	147	26	162	34
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	32	5	57	10	42	9
Service (S)	284	41	275	49	206	44
Total	697	100 %	561	100 %	473	100 %

Le tableau ci-dessus révèle la répartition des contrats par types selon le volume, à l'exclusion des commandes.

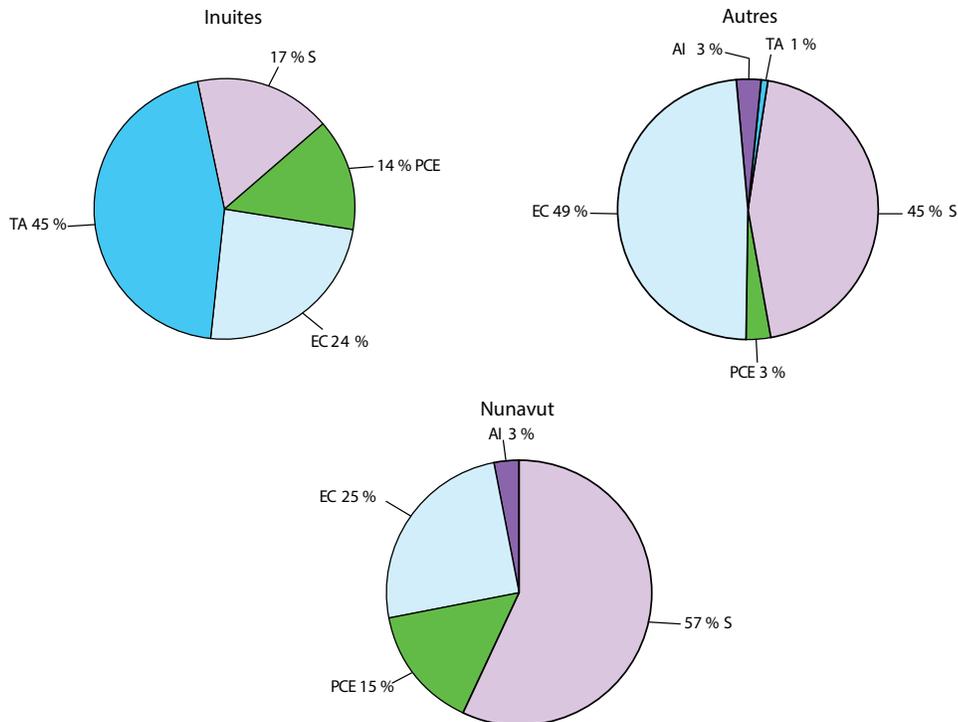
Nous pouvons tirer les conclusions générales suivantes pour la tranche des contrats de 25 000 \$ à 100 000 \$ attribués au cours des huit dernières années :

- Les contrats de transport aérien constituent 7 à 12 % du volume.
- Les contrats d'architecture et ingénierie constituent 1 à 3 % du volume.
- Les contrats de construction constituent 0 à 1 % du volume.
- Les contrats de petits travaux de construction et d'entretien constituent 5 à 10 % du volume.
- Les contrats de service combinés aux contrats de services d'experts-conseils constituent 75 % à 85 %.
- Pour ce qui est des services d'experts-conseils, les déclarations ne sont pas toujours constantes. Les contrats de cette catégorie sont souvent consignés dans celle des contrats de service.

### Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par types et catégories de statut et — selon la valeur — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des contrats par statuts et types dans la tranche des contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieures ou égales à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par  
types et catégories de statut —selon la valeur  
pour les contrats >25 000 \$ et <=100 000 \$  
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens  
2017-2018**



Cette section concerne les contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$ à l'exclusion des commandes. Les graphiques circulaires et les tableaux illustrent la répartition des contrats attribués à des entreprises inuites et du Nunavut, et aux autres entreprises, par types de contrat. Ce graphique révèle que les entreprises inuites n'obtiennent pas beaucoup de contrats d'architecture et ingénierie dans cette tranche de valeurs. Cette constatation est la même pour les dix dernières années.

En 2017-2018, les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu ensemble une proportion de 52 % des contrats de petits travaux de construction et d'entretien. Ce résultat est resté à peu près le même depuis les huit dernières années pendant lesquelles les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu une grande part proportionnelle de ces contrats.

Les entreprises inuites et du Nunavut ont obtenu 80 % de la valeur des contrats de petits travaux de construction et d'entretien en 2014-2015 et, en 2015-2016, elles en avaient obtenu 75 %. La proportion de 52 % en 2017-2018 est relativement faible en comparaison, et rompt avec la tendance des huit dernières années.

### Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut — selon la valeur pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

2017-2018

(milliers)

Type	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	2 808 \$	2 631 \$	94 %	- \$	- %	177 \$	6 %
Architecture/ingénierie (AI)	820	-	-	38	5	782	95
Services d'experts-conseils (EC)	16 727	1 374	8	297	2	15 056	90
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	1 820	789	43	171	9	860	47
Service (S)	15 594	1 005	6	662	4	13 927	89
Total	37 769 \$	5 799 \$	15 %	1 168 \$	3 %	30 802 \$	82 %

2016-2017

(milliers)

Type	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	3 377 \$	2 943 \$	87 %	- \$	- %	434 \$	13 %
Architecture/ingénierie (AI)	842	32	4	214	25	596	71
Services d'experts-conseils (EC)	9 351	715	8	145	2	8 491	91
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	3 601	2 734	76	396	11	471	13
Service (S)	15 664	1 563	10	348	2	13 753	88
Total	32 835 \$	7 987 \$	24 %	1 103 \$	3 %	23 745 \$	72 %

2015-2016

(milliers)

Type	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	3 009 \$	2 594 \$	86 %	39 \$	1 %	376 \$	12 %
Architecture/ingénierie (AI)	103	-	-	-	-	103	100
Services d'experts-conseils (EC)	9 902	759	8	547	6	8 596	87
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	2 766	1 464	53	603	22	699	25
Service (S)	11 419	722	6	809	7	9 888	87
Total	27 199 \$	5 539 \$	20 %	1 998 \$	7 %	19 662 \$	72 %

La tendance des dix années indique que les contrats attribués aux « autres entreprises » sont surtout des contrats d'architecture et d'ingénierie, d'experts-conseils et de service. Les entreprises inuites réussissent mieux dans les domaines du transport aérien et des petits travaux de construction et d'entretien. Le nombre de contrats de petits travaux de construction et d'entretien attribués à des entreprises inuites et du Nunavut a constamment diminué depuis 2012-2013, avec un bref pic en 2016-2017.

### **Analyse de tous les contrats de 2017-2018 >25 000 \$ et <=100 000 \$ à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, selon la valeur.**

En ce qui concerne les contrats de cette tranche de valeurs, 15 % de la valeur totale a été attribuée en 2017-2018 à des entreprises inuites et 3 % à des entreprises du Nunavut. La proportion de 82 % qui reste a été attribuée à des entreprises qui ne sont pas inscrites à NTI ni au GN en vertu du Règlement sur le NNI. Cela ne signifie pas que les « autres entreprises » se trouvent toutes en dehors du Nunavut. Au contraire, de nombreuses entreprises du Nunavut ne se sont pas inscrites. En outre, des particuliers, des hameaux, des sociétés et d'autres entités ne s'y inscrivent pas en raison de la nature de leur entreprise. Par exemple, les hameaux ne peuvent pas s'inscrire pour un rajustement des soumissions en vertu du Règlement sur le NNI. De même, les particuliers doivent être inscrits comme entreprise avant de pouvoir s'inscrire en vertu du règlement du NNI ou au NTI.

#### **Entreprises inuites**

Au cours des trois dernières années, la valeur des contrats attribués à des entreprises inuites est passée de 20 % qu'elle était en 2015-2016 à 24 % en 2016-2017, pour s'établir à 15 % en 2017-2018. Ces fluctuations correspondent également à des augmentations des contrats attribués à la catégorie « entreprises du Nunavut ». Le 1<sup>er</sup> avril 2017, lorsque le Règlement sur le NNI est entré en vigueur et a remplacé la politique NNI, les entreprises inuites ayant une proportion plus élevée de propriétaires inuits ont obtenu des rajustements de soumission plus élevés. Elles pouvaient donc mieux concurrencer les entreprises inuites ayant seulement 51 % de propriétaires inuits.

La part proportionnelle de tous les contrats obtenus par les entreprises inuites a diminué en 2017-2018, sauf dans le cas des contrats de transport aérien.

#### **Entreprises du Nunavut**

La part proportionnelle de la valeur des contrats attribués à des entreprises du Nunavut est passée de 7 % qu'elle était en 2015-2016 à 3 % en 2016-2017, et à 3 % en 2017-2018. Les entreprises du Nunavut qui ont également le statut d'entreprise inuite figurent dans la catégorie des entreprises inuites.

#### **Autres entreprises**

Dans l'ensemble, la part proportionnelle de la valeur des contrats attribués aux autres entreprises a augmenté (72 % à 82 %) au cours des trois dernières années.

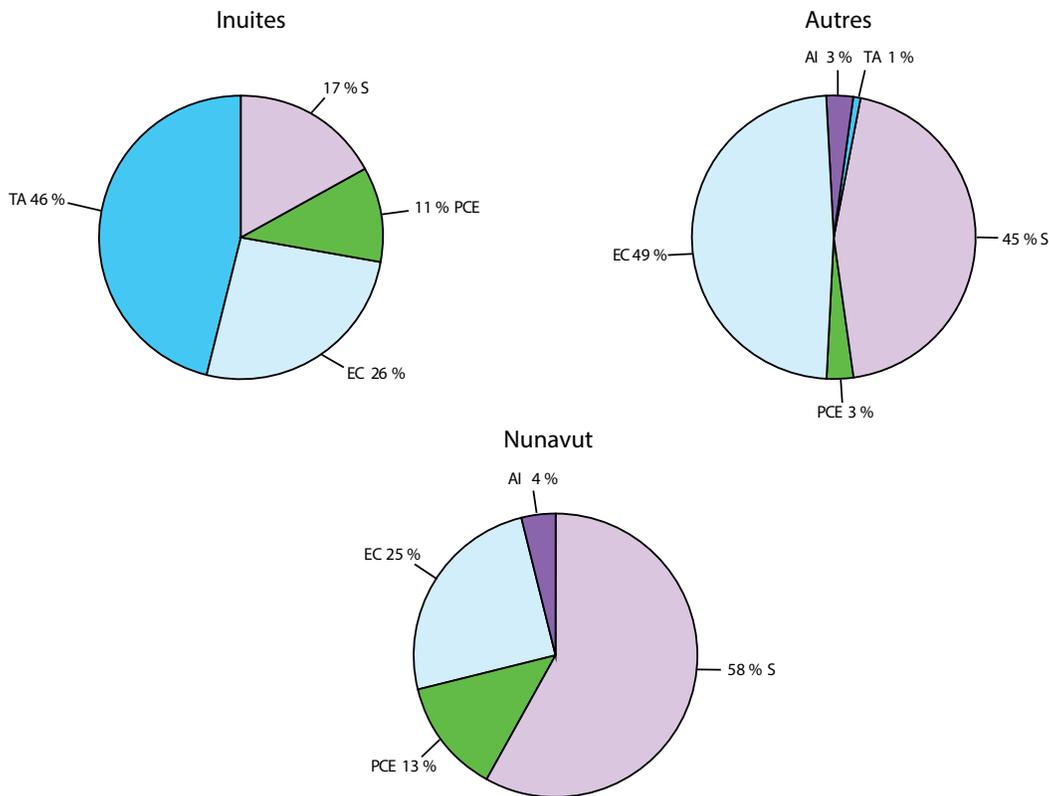
Une moyenne sur trois ans révèle les parts proportionnelles suivantes :

- Entreprises inuites : 20 %
- Entreprises du Nunavut : 5 %
- Autres entreprises : 75 %

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par types et catégories de statut — selon le volume— à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des contrats par catégories de statut selon le volume dans la tranche des contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats par types et catégories de statut**  
**selon le volume pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$**  
**à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**  
**2017-2018**



### Répartition des contrats par types et catégories de statut selon le volume pour les contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

#### 2017-2018

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	60	9 %	56	93 %	-	- %	4	7 %
Architecture/ingénierie (AI)	15	2	-	-	1	7	14	93
Services d'experts-conseils (EC)	306	44	32	10	6	2	268	88
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	32	5	13	41	3	9	16	50
Service (S)	284	41	21	7	14	5	249	88
Total	697	100 %	122	18 %	24	3 %	551	79 %

#### 2016-2017

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	68	12 %	61	90 %	-	- %	7	10 %
Architecture/ingénierie (AI)	14	2	1	7	3	21	10	71
Services d'experts-conseils (EC)	147	26	12	8	2	1	133	90
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	57	10	43	75	7	12	7	12
Service (S)	275	49	28	10	6	2	241	88
Total	561	100 %	145	26 %	18	3 %	398	71 %

#### 2015-2016

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	60	13 %	52	87 %	1	2 %	7	12 %
Architecture/ingénierie (AI)	3	1	-	-	-	-	3	100
Services d'experts-conseils (EC)	162	34	13	8	8	5	141	87
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	42	9	21	50	9	21	12	29
Service (S)	206	44	16	8	18	9	172	83
Total	473	100 %	102	22 %	36	8 %	335	71 %

Les graphiques circulaires qui précèdent révèlent la proportion de contrats attribués par types à chaque catégorie de statut.

La part proportionnelle des contrats attribués aux entreprises inuites était en moyenne de 22 % au cours des trois dernières années. Toutefois, une analyse des onze dernières années révèle une diminution de 31 % en 2007-2008.

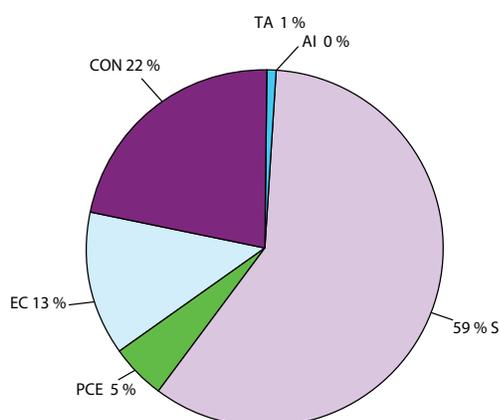
La part proportionnelle attribuée aux entreprises du Nunavut est en moyenne de 5 %.

La part proportionnelle attribuée aux autres entreprises est en moyenne de 74 %.

### Contrats >100 000 \$ par types, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 100 000 \$ par types — selon la valeur — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des types de contrats selon leur valeur pour les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats > 100 000 \$ par types — selon la valeur**  
**pour les contrats > 100 000 \$**  
**à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**  
**2017-2018**



### Répartition des contrats > 100 000 \$ par types — selon la valeur pour les contrats > 100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens (milliers)

Type	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
Transport aérien (TA)	2 843 \$	1 %	1 312 \$	- %	2 023 \$	1 %
Architecture/ingénierie (AI)	2 129	-	13 198	5	6 121	2
Construction (CON)	101 061	22	104 087	36	51 524	15
Services d'experts-conseils (EC)	61 032	13	34 479	12	37 662	11
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	20 989	5	15 779	5	5 443	2
Service (S)	266 084	59	124 178	42	232 998	69
Total	454 138 \$	100 %	293 033 \$	100 %	335 771 \$	100 %

Cette section concerne les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 \$ à l'exclusion des commandes. Le graphique circulaire et le tableau ci-dessus illustrent la répartition des types de contrats, selon leur valeur en argent.

La petite proportion de contrats de transport aérien et d'architecture et d'ingénierie correspond aux valeurs généralement plus faibles de ces types de contrats.

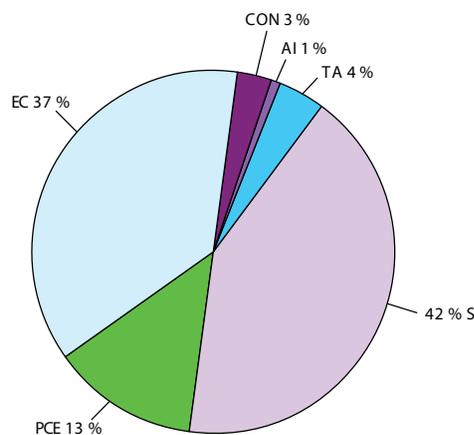
Au cours des cinq dernières années, la part proportionnelle des contrats d'architecture et d'ingénierie, de services d'experts-conseils, et de petits travaux de construction et d'entretien d'une valeur supérieure à 100 000 \$ est constamment demeurée faible. Les contrats d'entretien pluriannuels ont tendance à dépasser les 100 000 \$ et la valeur limite pour les contrats de petits travaux de construction est de 250 000 \$. La valeur des grands travaux de construction fluctue en fonction des cycles de financement des immobilisations et, en général, il faut deux ans pour mener ces contrats à terme.

On trouvera la liste des contrats dans le Rapport annuel d'activité sur les approvisionnements de 2017-2018, à l'annexe C.

### Contrats > 100 000 \$ par types, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 100 000 \$ par types — selon le volume — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des contrats par types selon le volume pour les contrats d'une valeur supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats par types — selon le volume**  
**pour les contrats > 100 000 \$**  
**à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**  
**2017-2018**



### Répartition des contrats > 100 000 \$ attribués par types — selon le volume pour les contrats > 100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

Type	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
Transport aérien (TA)	17	4 %	9	2 %	13	3 %
Architecture/ingénierie (AI)	5	1	16	3	12	3
Construction (CON)	15	3	23	4	20	5
Services d'experts-conseils (EC)	180	37	173	33	106	25
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	62	13	63	12	27	6
Service (S)	203	42	239	46	240	57
Total	482	100 %	523	100 %	418	100 %

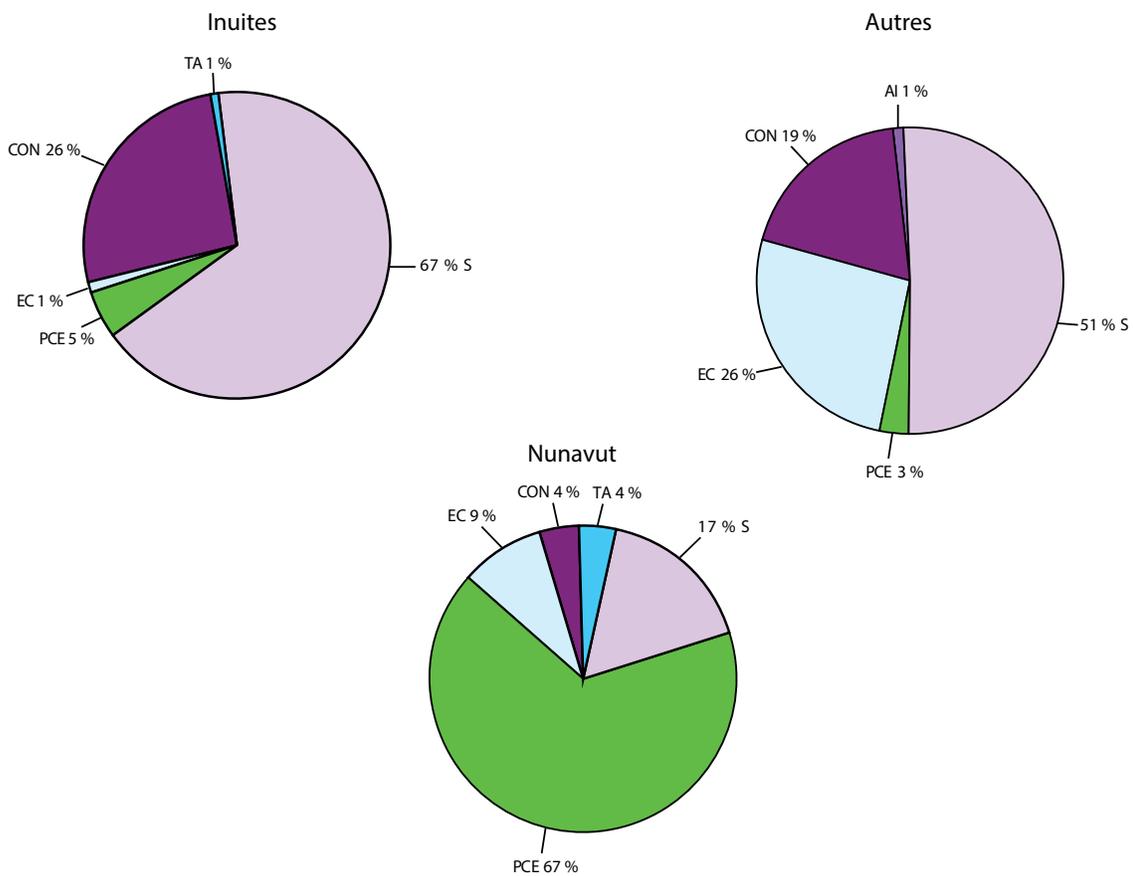
Cette section concerne le volume des contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des commandes.

Dans cette tranche de valeurs, environ 80 % du volume combiné des contrats concernent des contrats de service et des contrats de services d'experts-conseils. Les contrats de service ont constitué la plus grande partie du volume de cette catégorie au cours des neuf dernières années. Notez que les contrats d'experts-conseils et les contrats de service sont parfois déclarés de façon interchangeable. Par conséquent, une diminution du nombre de contrats de service et une augmentation du nombre de contrats d'experts-conseils pourraient représenter un statu quo.

**Contrats > 100 000 \$ par catégories de statut — selon la valeur**

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 100 000 \$ par catégories de statut — selon la valeur — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des types de contrat par catégories de statut dont la valeur des contrats est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats par catégories de statut — selon la valeur  
pour les contrats > 100 000 \$  
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens  
2017-2018**



Les graphiques circulaires ci-dessus illustrent la répartition des contrats attribués par types dans les catégories de statut « entreprises inuites », « entreprises du Nunavut » et « autres entreprises ».

### Répartition des contrats par catégories de statut — selon la valeur pour les contrats > 100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

2017-2018  
(milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	2 843 \$	1 %	2 676 \$	94 %	167 \$	6 %	- \$	- %
Architecture/ingénierie (AI)	2 129	-	-	-	-	-	2 129	100
Construction (CON)	101 062	22	60 255	60	155	-	40 652	40
Services d'experts-conseils (EC)	61 032	13	2 602	4	400	1	58 030	95
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	20 988	5	11 017	52	2 963	14	7 008	33
Service (S)	266 085	59	153 478	58	741	-	111 866	42
Total	454 139 \$	100 %	230 028 \$	51 %	4 426 \$	1 %	219 685 \$	48 %

2016-2017  
(milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	1 312 \$	- %	1 097 \$	84 %	109 \$	8 %	106 \$	8 %
Architecture/ingénierie (AI)	13 198	5	269	2	-	-	12 929	98
Construction (CON)	104 086	36	73 492	71	5 651	5	24 943	24
Services d'experts-conseils (EC)	34 479	12	1 672	5	-	-	32 807	95
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	15 779	5	8 446	54	4 393	28	2 940	19
Service (S)	124 178	42	14 251	11	264	-	109 663	88
Total	293 032 \$	100 %	99 227 \$	34 %	10 417 \$	4 %	183 388 \$	63 %

2015-2016  
(milliers)

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	2 023 \$	1 %	1 123 \$	56 %	262 \$	13 %	638 \$	32 %
Architecture/ingénierie (AI)	6 120	2	-	-	208	3	5 912	97
Construction (CON)	51 524	15	49 893	97	1 377	3	254	-
Services d'experts-conseils (EC)	37 663	11	5 426	14	810	2	31 427	83
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	5 442	2	2 759	51	1 654	30	1 029	19
Service (S)	232 999	69	113 633	49	4 294	2	115 072	49
Total	335 771 \$	100 %	172 834 \$	51 %	8 605 \$	3 %	154 332 \$	46 %

Pour l'année 2017-2018, par rapport à la totalité des contrats, la valeur des contrats attribués aux entreprises inuites a augmenté de 17 %. En termes d'argent sonnante, cela représente une augmentation de 132 % de la valeur des contrats attribués aux entreprises inuites. La part proportionnelle des entreprises du Nunavut a diminué de 3 %. La proportion de la valeur des contrats attribués aux autres entreprises a connu une diminution de 15 %, mais qui représente une augmentation de 20 % en argent sonnante.

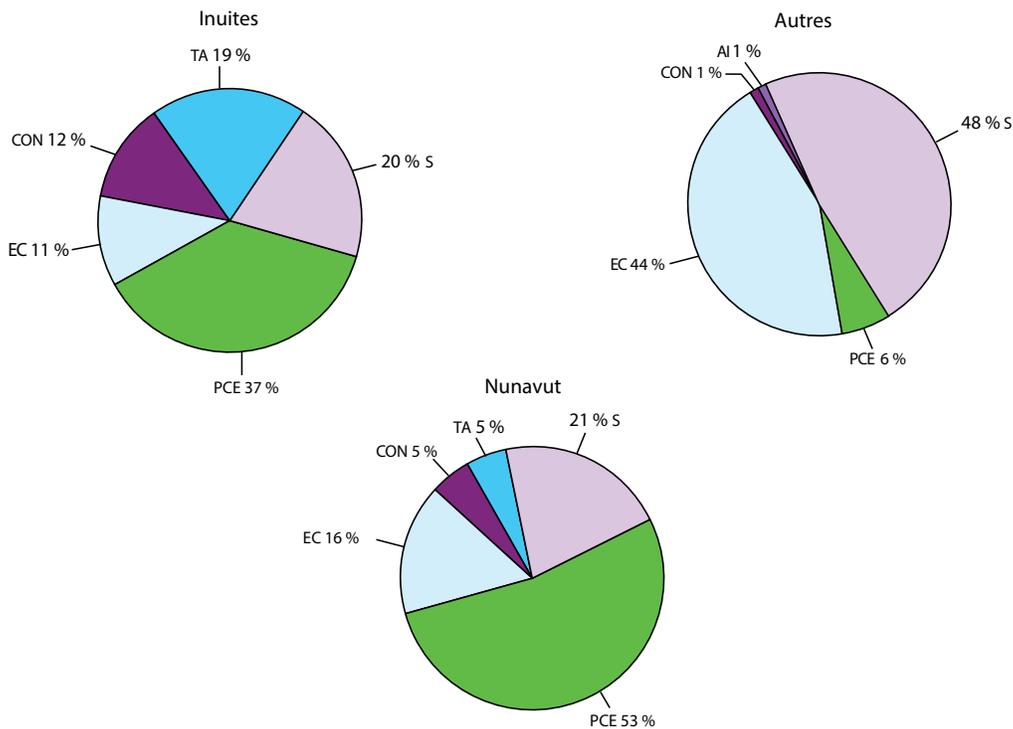
Au cours des trois dernières années de déclaration du présent rapport, nous avons constaté que la valeur proportionnelle des contrats de cette catégorie a augmenté de 33 % pour les entreprises inuites. Durant cette même période, il n'y a eu une diminution de 2 % à cet égard pour les entreprises du Nunavut. La part relative du marché a augmenté de 2 % pour les autres entreprises.

On trouvera une liste détaillée de l'attribution des contrats dans le Rapport annuel d'activité sur les approvisionnements de 2017-2018, à l'annexe C.

**Contrats > 100 000 \$ par catégories de statut, selon le volume**

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 100 000 \$ par catégories de statut — selon la valeur — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des types de contrat par catégories de statut dont la valeur des contrats est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats > 100 000 par catégories de statut — selon le volume  
pour les contrats > 100 000 \$  
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens  
2017-2018**



**Répartition des contrats > 100 000 par catégories de statut — selon le volume pour les contrats > 100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens 2017-2018**

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	17	4 %	16	94 %	1	6 %	-	- %
Architecture/ingénierie (AI)	5	1	-	-	-	-	5	100
Construction (CON)	15	3	10	67	1	7	4	27
Services d'experts-conseils (EC)	180	37	9	5	3	2	168	93
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	62	13	31	50	10	16	21	34
Service (S)	203	42	17	8	4	2	182	90
<b>Total</b>	<b>482</b>	<b>100 %</b>	<b>83</b>	<b>17 %</b>	<b>19</b>	<b>4 %</b>	<b>380</b>	<b>79 %</b>

### 2016-2017

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	9	2 %	7	78 %	1	11 %	1	11 %
Architecture/ingénierie (AI)	16	3	2	13	-	-	14	88
Construction (CON)	23	4	16	70	4	17	3	13
Services d'experts-conseils (EC)	173	33	7	4	-	-	166	96
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	63	12	34	54	17	27	12	19
Service (S)	239	46	18	8	2	1	219	92
Total	523	100 %	84	16 %	24	5 %	415	79 %

### 2015-2016

Type	Attribués		Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
Transport aérien (TA)	13	3 %	6	46 %	2	15 %	5	38 %
Architecture/ingénierie (AI)	12	3	-	-	1	8	11	92
Construction (CON)	20	5	17	85	2	10	1	5
Services d'experts-conseils (EC)	106	25	6	6	5	5	95	90
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	27	6	17	63	5	19	5	19
Service (S)	240	57	33	14	8	3	199	83
Total	418	100 %	79	19 %	23	6 %	316	76 %

Les contrats de service représentent la plus grande portion isolée de contrats dans cette catégorie. Cette tendance est constante depuis les six dernières années qui font l'objet du présent rapport.

Pour l'exercice 2015-2016, le volume de contrats attribués aux entrepreneurs inuits par rapport à la totalité des contrats a diminué de 1 % et le volume de contrats attribués à des entreprises du Nunavut a augmenté de 3 %. Le volume des contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 1 %.

Pour l'exercice 2016-2017, par rapport à la totalité des contrats, le volume des contrats attribués à des entreprises inuites a diminué de 3 %. Le volume des contrats attribués à des entreprises du Nunavut a diminué de 1 %. Le volume des contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 3 %.

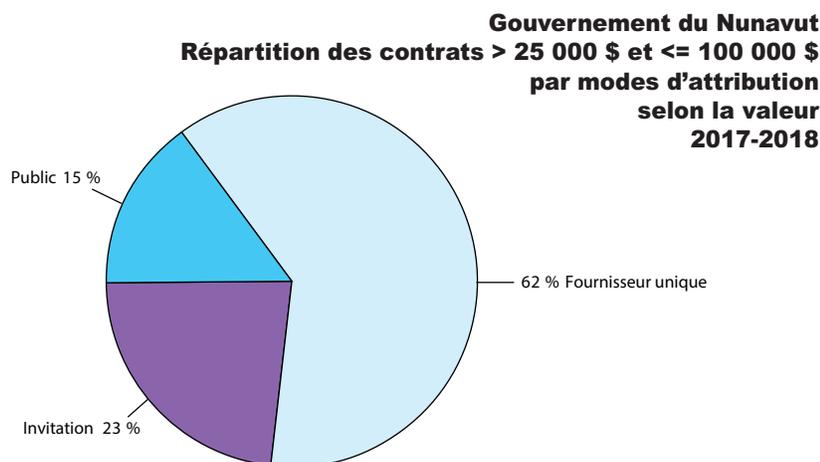
Pour l'exercice 2017-2018, le volume de contrats attribués aux entrepreneurs inuits par rapport à la totalité des contrats a augmenté de 1 % et le volume de contrats attribués à des entreprises du Nunavut a diminué de 1 %. Le volume des contrats attribués aux autres entreprises est resté le même. En chiffres réels, le volume des contrats attribués à des entreprises inuites a diminué de 1 %; le volume des contrats attribués à des entreprises du Nunavut a diminué de 21 %; le volume des contrats attribués aux autres entreprises a diminué de 8 %.

Nous constatons une tendance pour ce qui est du volume des contrats dans cette catégorie. Les entreprises inuites ont obtenu en moyenne 19 % de ces contrats, les entreprises du Nunavut en ont obtenu 5 % et les autres entreprises ont obtenu 75 % du volume de ces contrats. Reportez-vous au tableau ci-dessous qui résume les parts proportionnelles des neuf dernières années.

Année	Inuites	du Nunavut	Autres
2017-2018	17 %	4 %	79 %
2016-2017	16 %	5 %	79 %
2015-2016	19 %	6 %	76 %
2014-2015	20 %	3 %	77 %
2013-2014	23 %	6 %	71 %
2012-2013	14 %	6 %	80 %
2011-2012	25 %	6 %	69 %
2010-2011	20 %	5 %	75 %
2009-2010	19 %	8 %	73 %

### 3. Modes d'attribution des contrats

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$ — par modes d'attribution* » résume la répartition des contrats par modes d'attribution selon la valeur, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension et des contrats attribués en vertu d'une convention d'offre à commandes.



#### Répartition des contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$ par modes d'attribution — selon la valeur (milliers)

Année	Attribués	Appel d'offres public	Invitations à soumissionner	Fournisseur unique
2017-2018	12 809 \$	1 923 \$ 15 %	2 942 \$ 23 %	7 944 \$ 62 %
2016-2017	13 348 \$	3 780 \$ 28	3 033 \$ 23	6 535 \$ 49
2015-2016	13 319	3 043 23	3 070 23	7 206 54

Les contrats sont attribués après un appel d'offres ou une demande de soumissions, concurrentiels ou non. Le terme « concurrentiel » signifie qu'on demande à plus d'une entreprise de soumissionner. On procède par invitation ou par publication dans les médias. Le terme « non concurrentiel » signifie qu'on demande à seulement une entreprise de présenter une offre ou une soumission. C'est ce qu'on désigne habituellement sous l'appellation « fournisseur unique ». La valeur et le volume des contrats à fournisseur unique feront l'objet d'une analyse approfondie plus loin dans cette section.

En 2017-2018, sur une valeur totale des contrats de 12 809 000 \$ (arrondi au millier de dollars près), 4 856 000 \$ ont été attribués après une demande de soumissions ou un appel d'offres publié dans les médias, ou sur invitation (38 %) et 7 944 000 \$ ont été attribués à un fournisseur unique (62 %).

En 2016-2017, sur une valeur totale des contrats de 13 348 000 \$ (arrondi au millier de dollars près), 6 813 000 \$ ont été attribués après une demande de soumissions ou un appel d'offres publié dans les médias, ou sur invitation (51 %) et 6 535 000 \$ ont été attribués à un fournisseur unique (49 %).

En 2015-2016, sur une valeur totale des contrats de 13 319 000 \$ (arrondi au millier de dollars près), 6 113 000 \$ ont été attribués après une demande de soumissions ou un appel d'offres publié dans les médias, ou sur invitation (46 %) et 7 206 000 \$ ont été attribués à un fournisseur unique (54 %).

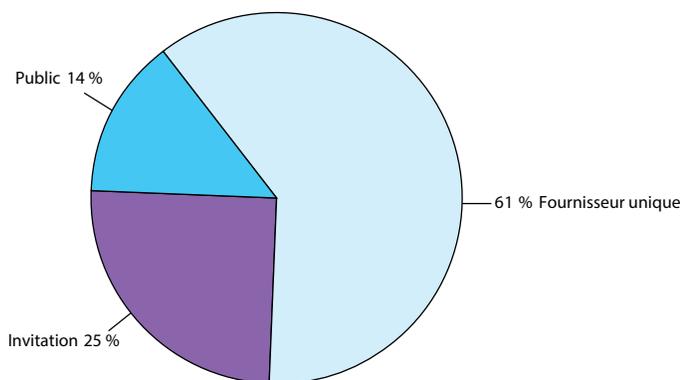
En vertu de la politique d'approvisionnement du GN, des demandes de propositions ou appels d'offres sont requis pour tout achat de biens ou de services d'une valeur supérieure à 25 000 \$ et de travaux de construction d'une valeur supérieure à 100 000 \$. On a recours aux demandes de soumissions pour l'achat de biens et services d'une valeur supérieure à 5 000 \$, mais inférieure à 25 000 \$, ce qui comprend également les travaux de construction et les services d'architecture et ingénierie d'une valeur inférieure à 100 000 \$.

Dans la catégorie des contrats dont la valeur se situe entre 25 000 \$ et 100 000 \$, nous constatons qu'au cours des trois dernières années, la valeur de la part proportionnelle des contrats à fournisseur unique a augmenté de 8 %. C'est une augmentation de 10 % en argent sonnante.

### Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par modes d'attribution

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ — par modes d'attribution* » résume la répartition des contrats par modes d'attribution selon le volume, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension et des contrats attribués en vertu d'une convention d'offre à commandes.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$  
par modes d'attribution  
selon le volume  
2017-2018**



### Répartition des contrats par modes d'attribution — selon le volume

Année	Attribués	Appel d'offres public		Invitations à soumissionner		Fournisseur unique	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2017-2018	229	32	14 %	57	25 %	140	61 %
2016-2017	226	60	27	53	23	113	50
2015-2016	224	46	21	55	25	123	55

Pour l'exercice 2017-2018, la proportion en volume des contrats à fournisseur unique a augmenté de 11 % par rapport à 2016-2017. Cette proportion représente une augmentation réelle du nombre des contrats à fournisseur unique de 27 contrats.

Pour l'exercice 2016-2017, la proportion en volume des contrats à fournisseur unique a diminué de 5 % ce qui représente concrètement une diminution de 10 contrats.

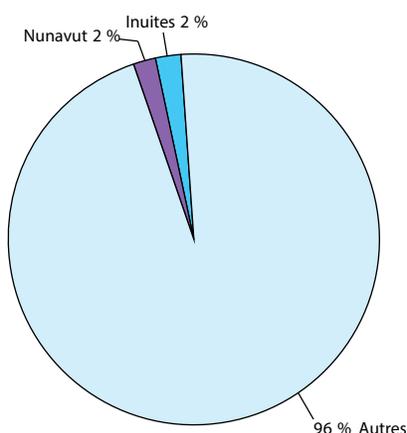
Durant l'exercice 2015-2016, la proportion en volume des contrats à fournisseur unique a augmenté de 2 % dans cette tranche de valeurs, ce qui représente une augmentation réelle de 9 contrats.

Une tendance sur trois ans révèle une augmentation de 17 contrats à fournisseur unique, soit une augmentation de 14 %.

### Contrats > 25 000 \$ et <=100 000 \$ par catégories de statut

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ — par catégories de statut* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon la valeur.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$  
par catégories de statut  
selon la valeur  
2017-2018**



### Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut — selon la valeur (milliers)

Année	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
		Montant (\$)	Pourcentage (%)	Montant (\$)	Pourcentage (%)	Montant (\$)	Pourcentage (%)
2017-2018	7 944 \$	125 \$	2 %	185 \$	2 %	7 634 \$	96 %
2016-2017	6 536	226	3	65	1	6 245	96
2015-2016	7 206	262	4	191	3	6 753	94

En 2017-2018, seulement 4 % (comme en 2016-2017) de la valeur des contrats à fournisseur unique ont été attribués à des entreprises inuites et du Nunavut et 96 % à d'autres entreprises.

En 2016-2017, seulement 4 % de la valeur des contrats attribués à un fournisseur unique l'ont été à des entreprises inuites et du Nunavut et 96 % de ces contrats ont été attribués à d'autres entreprises.

En 2015-2016, seulement 7 % de la valeur des contrats à fournisseur unique ont été attribués à des entreprises inuites et du Nunavut et 94 % à d'autres entreprises.

En moyenne, au cours des trois années concernées par le présent rapport, 3 % des contrats à fournisseur unique ont été attribués à des entreprises inuites, 2 % à des entreprises du Nunavut et 95 % à d'autres entreprises.

Une tendance ressort clairement pour les douze dernières années : une proportion de plus de 90 % de la valeur des contrats à fournisseur unique dans cette tranche de valeurs a été attribuée à des entreprises qui ne sont ni inuites ni du Nunavut.

### Discussion sur les contrats à fournisseur unique

Le critère d'attribution d'un contrat à un fournisseur unique est décrit l'alinéa 4.3c) et à l'article 21 des règlements afférent à la *Loi sur la mise en œuvre du Nunavummi Nangminiqaqtunik Ikajuuti*.

4.3 Le NNI ne s'applique pas :

c) aux contrats à fournisseur unique qui visent la fourniture de biens, de services, de biens immobiliers ou de travaux de construction, si l'autorité contractante a des motifs raisonnables de croire :

- i) que les services, les biens, les biens immobiliers ou les travaux de construction visés par le contrat sont requis d'urgence et que tout retard serait préjudiciable à l'intérêt public,*
- ii) qu'une seule partie est disponible et en mesure d'exécuter le contrat,*
- iii) que la valeur du contrat ne dépassera pas 25 000 \$ dans le cas d'un contrat pour des services d'ingénierie ou d'architecture, ou 5 000 \$ dans le cas d'un contrat de toute autre nature;*

21.0 Contrat à fournisseur unique attribué à une entreprise inuite

21.1 Compte tenu des objectifs de l'Accord et sous réserve du Règlement sur les contrats du gouvernement, une autorité contractante peut attribuer un contrat à une entreprise inuite sans lancer un processus d'appel à la concurrence.

21.2 Le Règlement sur les contrats du gouvernement, le cas échéant, et les facteurs qui suivent doivent être pris en compte au moment d'attribuer un contrat à fournisseur unique aux termes de l'article 21.1 :

- a) la nécessité de mettre en valeur le potentiel des entreprises inuit dans la région où le contrat sera exécuté;*
- b) la mesure dans laquelle un contrat à fournisseur unique contribuera au développement économique de la municipalité et de la région;*
- c) la nature et la valeur des biens, des services ou des travaux de construction;*
- d) les répercussions financières possibles de l'attribution d'un contrat sans processus d'approvisionnement concurrentiel*

À titre de ministère responsable de l'approvisionnement, nous nous efforçons de faire en sorte que le gouvernement du Nunavut en obtienne le plus possible pour son argent. Cela n'est possible que par le biais des appels d'offres publics concurrentiels. La section de l'approvisionnement de SCG travaille de concert avec les ministères pour les aider à planifier leur stratégie d'approvisionnement. Dans la mesure du possible, nous avons établi des conventions d'offre à commandes avec des entreprises pour les services les plus souvent requis. Les COC permettront d'éviter les contrats à fournisseur unique. Nous travaillons également avec les ministères pour déterminer leurs besoins relatifs aux services d'experts-conseils en gestion, dont un bon nombre peuvent être comblés par des conventions d'offre à commandes.

Toutefois, il existe des situations légitimes où ce n'est pas possible et où il faut faire appel à un fournisseur unique.

De nombreuses situations correspondent à une situation légitime pour lesquelles il faut faire appel à un fournisseur unique. Par exemple, dans les situations qui font intervenir des droits de propriété intellectuelle ou des brevets (comme la conception de cours et de matériel didactique, ou l'enseignement d'un cours comme ceux offerts par le Collège de l'Arctique du Nunavut) ou dans des situations comme l'achat d'une partie ou d'une pièce d'équipement (par. ex., pour la réparation d'une pompe du camion de livraison du carburant ou pour l'achat d'une pièce de charrue servant à l'enlèvement de la neige). Ces situations ne justifient pas nécessairement un mode d'attribution concurrentiel alors qu'on se trouve en fait en situation d'approvisionnement auprès d'un fournisseur unique, correspondant à l'alinéa b) ci-dessus.

Cela ne signifie pas qu'on soit en présence d'une situation nécessitant le recours à un « fournisseur unique » pour l'achat de nombreuses marchandises. En fait, dans le cas d'achat de véhicules ou d'autres produits comme un photocopieur ou un télécopieur, etc., le GN doit éviter de se limiter à une marque donnée. Les appels d'offres et demandes de propositions doivent toujours indiquer que le GN acceptera des soumissions pour des produits similaires ou équivalents s'ils respectent les exigences de qualité et de fonctionnement établies dans la demande.

De même, il existe des situations dans lesquelles on ne conseille pas d'émettre un appel d'offres ou une demande de soumissions de nature concurrentielle, par invitation ou publication dans les médias. Dans ces situations, le délai causé par la période d'appel d'offres ou de demande de propositions pourrait nuire aux personnes ou aux usagers des biens ou services. Il existe des situations d'urgence dans lesquelles, si le gouvernement n'agit pas immédiatement, les membres du public risquent d'en subir les conséquences ou de subir des blessures. Par exemple, au début de l'été 2008, un pont s'est effondré à Pangnirtung, isolant la collectivité de services municipaux essentiels. Cela ne veut pas dire que toutes les urgences ou tous les préjudices à l'intérêt public concernent uniquement la santé ou la sécurité. En effet, de nombreuses autres situations exigent également l'intervention du gouvernement en vue d'améliorer la santé psychologique et le mieux-être de la population. Durant l'exercice 2011-2012, la collectivité d'Arviat a vécu d'importantes situations d'urgence liées à l'eau qui ont nécessité de nombreux achats à un fournisseur unique. En 2012-2013, la collectivité de Resolute Bay a subi un déversement de carburant qui a nécessité une intervention immédiate. Durant l'exercice 2017-2018, le ministère de la Santé a demandé la mise sur pied d'un centre de traitement et de dépitage de la tuberculose (TB) à Qikiqtarjuaq. Pour ce faire, il a fallu conclure plusieurs contrats à fournisseur unique.

Il faut signaler que certaines fonctions et responsabilités propres à certains ministères font en sorte que ces derniers sont plus portés à avoir recours à ce mode d'attribution des contrats. Des situations d'urgence concernant la santé et la sécurité, ou une mission de recherche et sauvetage peuvent nécessiter de conclure un contrat rapidement ou limiter les choix quant au fournisseur. Des situations d'urgence faisant intervenir des projets en immobilisations dans des lieux sensibles en matière de protection de l'environnement en ce qui a trait au traitement des eaux usées, à la gestion des déchets ou à l'approvisionnement en eau potable sont des facteurs qui contribuent parfois au recours à des contrats à fournisseur unique. L'environnement de l'Arctique et une courte saison de construction compliquent la réalisation de projets et les options d'attribution de contrats. Une bonne planification et de bonnes pratiques de gestion de projet contribuent à diminuer la nécessité d'avoir recours aux fournisseurs uniques, mais les urgences et les accidents ne se planifient pas et requièrent d'intervenir sur le champ.

Une part importante des contrats à fournisseur unique est attribuée pour ce qui suit :

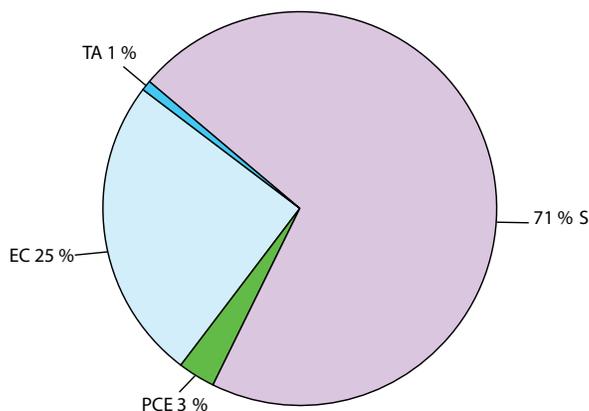
- Soins spécialisés en établissement, ministère de la Santé et ministère des Services à la famille
- Cours de formation offerts par l'entreprise propriétaire, y compris le Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN)
- Logiciel exclusif et contrat de mise à jour du logiciel
- Recherche et sauvetage par la voie des airs
- Contrats d'interventions en situation d'urgence comme les activités de recherche et sauvetage, ou le déversement de carburant.

On trouvera une liste détaillée de l'attribution des contrats à fournisseur unique dans le Rapport annuel d'activité sur les approvisionnements de 2017-2018, à l'annexe B.

Contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ — par catégories de statut — attribués aux autres entreprises* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises, selon la valeur.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$**  
**par catégories de statut attribués aux autres entreprises**  
**selon la valeur**  
**2017-2018**



### Répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises — selon la valeur (milliers)

Fournisseur unique — autres entreprises	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
Transport aérien (TA)	69 \$	1 %	204 \$	3 %	203 \$	3 %
Architecture/ingénierie (AI)	-	-	-	-	-	-
Construction (CON)	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	1 923	25	1 421	23	1 441	21
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	247	3	30	-	82	1
Service (S)	5 395	71	4 589	73	5 026	74
Total	7 634 \$	100 %	6 244 \$	99 %	6 752 \$	99 %

La valeur des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises a diminué de 2012-2013 à 2014-2015, passant de 96 % à 95 %, puis à 93 %.

En 2015-2016 toutefois, nous avons assisté à une augmentation de 21 % de la valeur des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises. Cette proportion représente 8 contrats de plus par rapport au volume de contrats attribués à d'autres entreprises en 2014-2015.

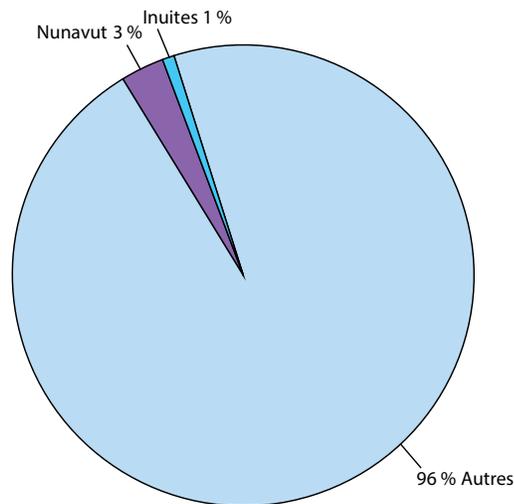
En 2016-2017, nous avons assisté à une diminution de 8 % des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises. Toutefois, cette valeur demeure supérieure à celle des années antérieures (2014-2015).

En 2017-2018, nous avons assisté à une autre augmentation des contrats attribués à d'autres entreprises, soit de 22 % (ou 26 contrats).

**Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, selon le volume**

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ — par catégories de statut* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon le volume.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$  
par catégories de statut  
selon le volume  
2017-2018**



**Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut — selon le volume**

Année	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2017-2018	140	2	1 %	4	3 %	134	96 %
2016-2017	113	4	4 %	1	1 %	108	96 %
2015-2016	123	5	4 %	5	4 %	113	92 %

En 2017-2018, sur le volume total de 697 contrats attribués dans la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$, 140 ont été attribués à un fournisseur unique (20 %). Cette proportion ne représente que 5 % de tous les contrats attribués en 2017-2018.

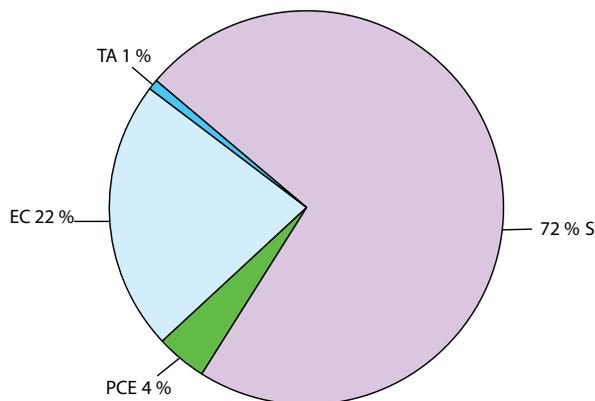
En 2016-2017, sur le volume total de 561 contrats attribués dans la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$, 113 ont été attribués sous la forme de contrat à fournisseur unique (20 %). Sur ces 113 contrats à fournisseur unique, 96 % ont été attribués à d'autres entreprises, ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport à 2015-2016. Par contre, c'est tout de même 5 contrats de moins.

En 2015-2016, sur le volume total de 473 contrats attribués dans la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$, 123 (ou 26 %) ont été attribués sous la forme de contrat à fournisseur unique. Sur ces 123 contrats à fournisseur unique, 92 % ont été attribués à d'autres entreprises.

Contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ par catégories de statut, aux autres entreprises, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ — par catégories de statut — attribués aux autres entreprises* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et <= 100 000 \$**  
**attribués aux autres entreprises**  
**selon le volume**  
**2017-2018**



### Répartition des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises — selon le volume

Fournisseur unique — autres entreprises	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
Transport aérien (TA)	2	1 %	4	4 %	4	4 %
Architecture/ingénierie (AI)	-	-	-	-	-	-
Construction (CON)	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	30	22	24	22	20	18
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	5	4	1	1	2	2
Service (S)	97	72	79	73	87	77
Total	134	99 %	108	100 %	113	101 %

En 2017-2018, 94 % des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises étaient des contrats de service ou des contrats de services d'experts-conseils.

Le tableau ci-dessus comprend les volumes et pourcentages correspondants de contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises, par types de contrat.

En 2016-2017, 95 % des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises étaient des contrats de service ou des contrats de services d'experts-conseils.

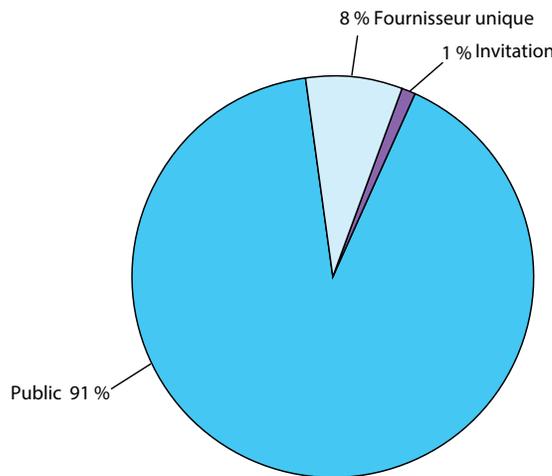
En 2015-2016, 95 % du volume des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises (non inscrites) concernaient deux types de contrats : services d'experts-conseils et de service.

La tendance des douze années indique que la plupart des contrats à fournisseur unique attribués à d'autres entreprises étaient des contrats de services d'experts-conseils et des contrats de service.

**Contrats > 100 000 \$, par modes d'attribution, selon la valeur**

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 100 000 \$ — par modes d'attribution* » résume la répartition des contrats par modes d'attribution, selon la valeur. Pour cette section, nous avons exclus les contrats d'approvisionnement en biens et les contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats > 100 000 \$ par modes d'attribution  
selon la valeur  
2017-2018**



**Répartition des contrats > 100 000 \$ par modes d'attribution — selon la valeur (milliers)**

Année	Attribués	Appel d'offres public	Invitations à soumissionner	Fournisseur unique
2017-2018	340 850 \$	308 783 \$ 91 %	3 732 \$ 1 %	28 335 \$ 8 %
2016-2017	192 907	151 271 78	3 588 2	38 048 20
2015-2016	258 206	215 923 84	2 381 1	39 902 15

Cette sous-section porte sur l'analyse des contrats, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens de l'année précédente bénéficiant d'une prolongation, par modes d'attribution des contrats dans la tranche des valeurs supérieures à 100 000 \$.

En 2017-2018, sur la valeur totale de 340 850 \$, la valeur totale issue des invitations à soumissionner ou des demandes de proposition était de 312 515 \$ ou 92 %; et la valeur totale des contrats à fournisseur unique s'élevait à 28 335 \$ ou 8 %.

En 2016-2017, sur la valeur totale de 192 907 000 \$, la valeur totale issue des invitations à soumissionner ou des demandes de proposition était de 154 859 000 \$ ou 80 %; et la valeur totale des contrats à fournisseur unique s'élevait à 38 048 000 \$ ou 20 %.

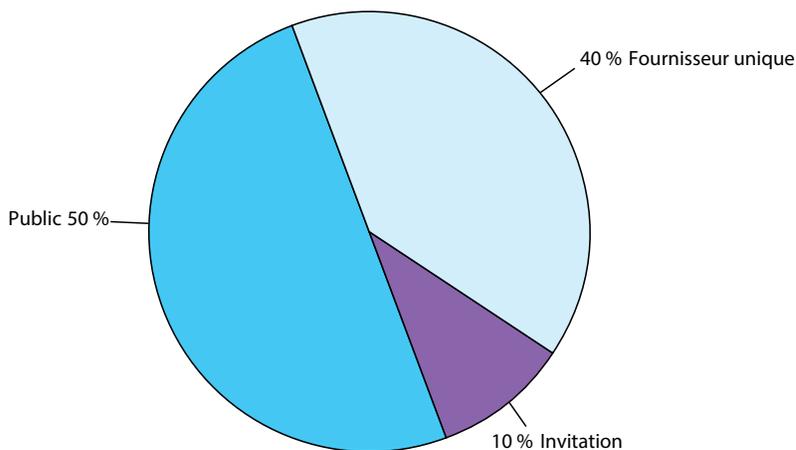
En 2015-2017, sur la valeur totale de 258 206 000 \$, la valeur totale issue des invitations à soumissionner ou des demandes de proposition était de 218 304 000 \$ ou 85 %; et la valeur totale des contrats à fournisseur unique s'élevait à 39 902 000 \$ ou 15 %.

Au cours des trois années de déclaration du présent rapport, le tableau ci-dessus révèle que la valeur des contrats à fournisseur unique de cette catégorie a diminué de 29 % en argent sonnante en 2017-2018.

### Contrats > 100 000 \$, par modes d'attribution, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 100 000 \$ — par modes d'attribution* » résume la répartition des contrats par modes d'attribution, selon le volume, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats > 100 000 \$ par modes d'attribution  
selon le volume  
2017-2018**



### Répartition des contrats par modes d'attribution — selon le volume

Année	Attribués	Appel d'offres public		Invitations à soumissionner		Fournisseur unique	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2017-2018	206	102	50 %	21	10 %	83	40 %
2016-2017	250	107	43 %	13	5 %	130	52 %
2015-2016	266	98	37 %	15	6 %	153	58 %

En 2016-2017, parmi les 250 contrats attribués dans la tranche des contrats > 100 000 \$, 120 ou 48 % ont été attribués par un mode concurrentiel et 130 ou 52 % ont été attribués à un fournisseur unique.

En 2015-2016, parmi les 266 contrats attribués dans la tranche des contrats > 100 000 \$, 113 ou 43 % ont été attribués par un mode concurrentiel et 153 ou 58 % ont été attribués à un fournisseur unique.

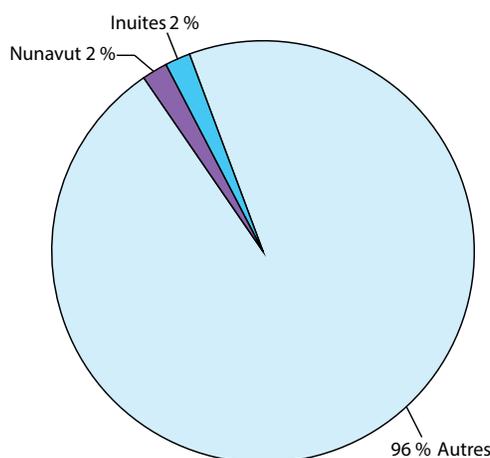
En 2017-2018, parmi les 206 contrats attribués dans la tranche des contrats > 100 000 \$, 123 ou 60 % ont été attribués après une demande de soumissions ou un appel d'offres, et 83 ou 40 % ont été attribués à un fournisseur unique.

De 2015-2016 à 2017-2018, le nombre de contrats de cette catégorie de contrats à fournisseur unique est passé de 58 % à 40 %, ce qui représente une diminution de 46 %.

Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ par catégories de statut, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$ à fournisseur unique — par catégories de statut* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon la valeur, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ par catégories de statut**  
**selon la valeur**  
**2017-2018**



### Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut — selon la valeur (milliers)

Année	Attribués	Entreprises inuites		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
		Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
2017-2018	28 335 \$	697 \$	2 %	488 \$	2 %	27 150 \$	96 %
2016-2017	38 048	3 261	9	-	-	34 787	91
2015-2016	39 902	2 584	6	1 188	3	36 130	91

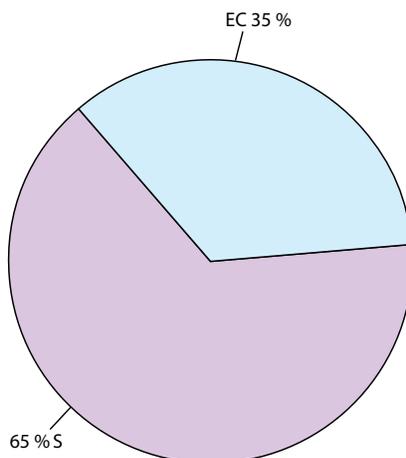
Le graphique circulaire et le tableau correspondant ci-dessus révèlent que les contrats à fournisseur unique d'une valeur supérieure à 100 000 \$ ont été en grande partie attribués à d'autres entreprises (ni inuites ni du Nunavut). Cette tendance est constante depuis les douze dernières années qui font l'objet du présent rapport.

Remarque : Les entreprises du Nunavut qui ont aussi le statut d'entreprise inuite figurent dans la catégorie des entreprises inuites.

### Contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ par types, selon la valeur

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ — par types — attribués aux autres entreprises* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon la valeur.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ par types**  
**attribués aux autres entreprises**  
**selon la valeur**  
**2017-2018**



### Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ attribués aux autres entreprises — selon la valeur (milliers)

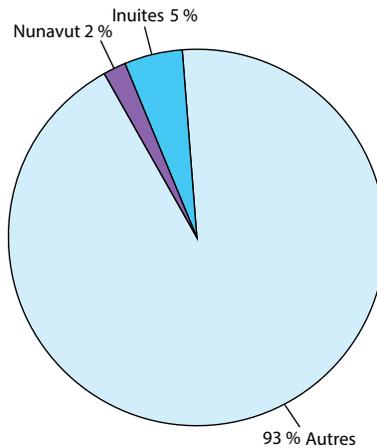
Fournisseur unique — autres entreprises	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
	\$	%	\$	%	\$	%
Transport aérien (TA)	-	-	-	-	-	-
Architecture/ingénierie (AI)	-	-	-	-	500	1
Construction (CON)	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	9 428	35	10 619	31	3 140	9
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	-	-	-	-	-	-
Service (S)	17 722	65	24 168	69	32 490	90
Total	27 150 \$	100 %	34 787 \$	100 %	36 130 \$	100 %

En 2017-2018, sur la valeur totale de 28 335 000 \$ attribuée en contrats à fournisseur unique, 27 150 000 \$ ont été attribués à d'autres entreprises, dont 65 % étaient pour des contrats de service. Cette proportion relativement élevée a été constante au cours des trois années couvertes par le graphique ci-dessus. Par contre, on retrouve des proportions encore plus élevées en 2016-2017 et 2015-2016, soit 69 % et 90 % respectivement.

**Contrats > 100 000 \$ par catégories de statut, selon le volume**

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ — par catégories de statut* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut, selon le volume, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et des contrats des années antérieures qui font l'objet d'une extension.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ par catégories de statut  
selon le volume  
2017-2018**



**Répartition des contrats à fournisseur unique par catégories de statut — selon le volume**

Année	Attribués	Entreprises inuits		Entreprises du Nunavut		Autres entreprises	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2017-2018	83	4	5 %	2	2 %	77	93 %
2016-2017	130	4	3	-	-	126	97
2015-2016	153	8	5	2	1	143	93

Le tableau ci-dessus révèle qu'en 2017-2018, sur les 83 contrats à fournisseur unique attribués, 93 % l'ont été à d'autres entreprises (celles qui ne sont pas inscrites comme entreprise inuite ou du Nunavut).

Le tableau ci-dessus révèle qu'en 2016-2017, sur les 130 contrats à fournisseur unique attribués, 126 ou 97 % l'ont été à d'autres entreprises (celles qui ne sont pas inscrites comme entreprise inuite ou du Nunavut).

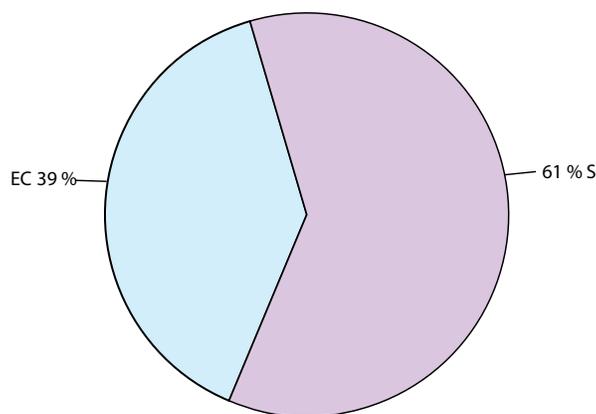
Le tableau ci-dessus révèle qu'en 2015-2016, sur les 153 contrats à fournisseur unique attribués, 143 ou 93 % l'ont été à d'autres entreprises (celles qui ne sont pas inscrites comme entreprise inuite ou du Nunavut).

La part proportionnelle moyenne de 90 à 95 % n'a guère varié au cours des onze (11) dernières années.

Contrats > 100 000 \$, par catégories de statut, aux autres entreprises, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats à fournisseur unique > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$ — par catégories de statut — attribués aux autres entreprises* » résume la répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats à fournisseur unique > 100 000 \$ par catégories de statut**  
**attribués aux autres entreprises**  
**selon le volume**  
**2017-2018**



### Répartition des contrats à fournisseur unique attribués aux autres entreprises — selon le volume

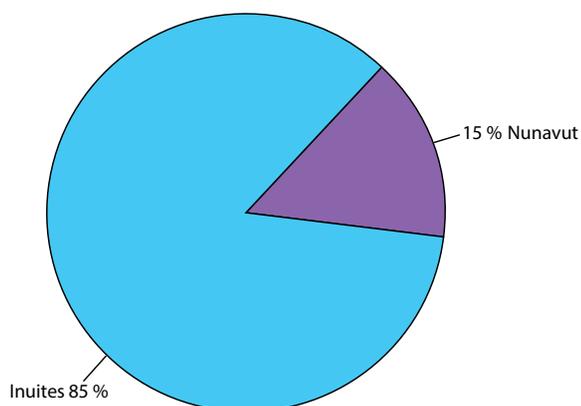
Fournisseur unique – autres entreprises	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
Transport aérien (TA)	-	- %	-	- %	-	- %
Architecture/ingénierie (AI)	-	-	-	-	1	1
Construction (CON)	-	-	-	-	-	-
Services d'experts-conseils (EC)	30	39	48	38	15	10
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	-	-	-	-	-	-
Service (S)	47	61	78	62	127	89
Total	77	100 %	126	100 %	143	100 %

D'après le tableau ci-dessus, et au cours des douze dernières années de déclaration du présent rapport, les contrats à fournisseur unique dans cette catégorie étaient surtout des contrats de service.

#### 4. Contrats attribués à des entreprises locales

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués à des entreprises locales — selon la valeur — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des contrats selon la valeur attribués à des entreprises locales d'une valeur supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$  
attribués à des entreprises locales  
selon la valeur pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$  
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens  
2017-2018**



**Répartition des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués à des entreprises locales — selon la valeur pour les contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens (milliers)**

Type	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
Entreprises inuites	3 655 \$	85 %	4 841 \$	87 %	3 764 \$	71 %
Entreprises du Nunavut	645	15	720	13	1 564	29
Total	4 300 \$	100 %	5 561 \$	100 %	5 328 \$	100 %

Cette section porte sur l'analyse de la valeur des contrats dans la tranche de contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$, à l'exclusion des commandes, qui ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut situées dans la même collectivité où les travaux étaient requis.

En 2017-2018, sur les 37 770 000 \$ en contrats de la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués, à l'exclusion des commandes, une somme totale de 4 300 000 \$ a été attribuée à des entreprises locales inuites et du Nunavut. Sur cette valeur de 4 300 000 \$, 3 655 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites (85 %), et 645 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales du Nunavut (15 %).

En 2016-2017, sur les 32 836 000 \$ en contrats de la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués, à l'exclusion des commandes, une somme totale de 5 561 000 \$ a été attribuée à des entreprises locales inuites et du Nunavut. Sur cette valeur de 5 561 000 \$, 4 841 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites (87 %), et 720 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales du Nunavut (13 %).

En 2015-2016, sur les 27 198 000 \$ en contrats de la tranche des contrats > 25 000 \$ et <= 100 000 \$ attribués, à l'exclusion des commandes, une somme totale de 5 328 000 \$ a été attribuée à des entreprises locales inuites et du Nunavut. Sur ce montant de 5 328 000 \$, 3 764 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites (71 %), et 1 564 000 \$ (29 %) ont été attribués à des entreprises locales du Nunavut.

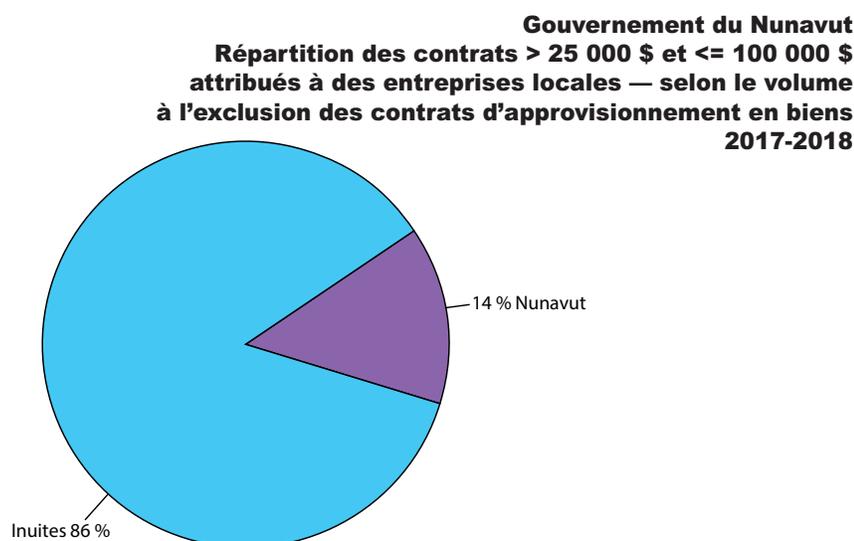
Cette tendance sur trois ans révèle que les entreprises locales inuites obtiennent une beaucoup plus grande part des contrats attribués à des entreprises locales, par rapport aux entreprises du Nunavut. Il vaut la peine de noter que les entreprises inuites ayant obtenu le statut d'entreprise du Nunavut en vertu du Règlement sur le NNI sont admissibles à un rajustement complet de 25 % des offres en vertu du Règlement sur le NNI, au lieu de seulement 20 %.

Remarque : Les hameaux, les offices d'habitation, le Collège de l'Arctique du Nunavut et les organismes inuits ne sont pas considérés comme des entreprises locales en vertu du Règlement sur le NNI, car ces entités ne sont pas inscrites à NTI à titre d'entreprise inuite, ni au GN à titre d'entreprise du Nunavut.

La *Loi sur la mise en œuvre du Nunavummi Nangminiqaqtunik Ikajuuti* et les règlements y afférant sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017. Le nouveau Règlement sur le NNI augmente le rajustement total possible des soumissions de 21 % à 25 % et le rajustement passe de 7 % à 15 % pour les entreprises détenues uniquement par des Inuits.

### Contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$, aux entreprises locales, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$ attribués à des entreprises locales — selon le volume — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des contrats selon le volume attribués à des entreprises locales d'une valeur supérieure à 25 000 \$ et inférieure ou égale à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.



### Répartition des contrats > 25 000 \$ et ≤ 100 000 \$ attribués à des entreprises locales — selon le volume à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

Type	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
Entreprises inuites	79	86 %	86	88 %	71	72 %
Entreprises du Nunavut	13	14	12	12	28	28
Total	92	100 %	98	100 %	99	100 %

La plupart des entreprises ayant obtenu un contrat qui sont déclarées à titre d'entreprise inuite sont également des entreprises du Nunavut, mais aucune des entreprises ayant obtenu un contrat qui sont déclarées à titre d'entreprise du Nunavut n'est une entreprise inuite.

Sur les 697 contrats attribués en 2017-2018 dans cette tranche de valeurs, à l'exclusion des commandes, 92 ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (13 %). Sur ces 92 contrats, 79 ont été attribués à des entreprises locales inuites (86 %), et 13 à des entreprises locales (14 %).

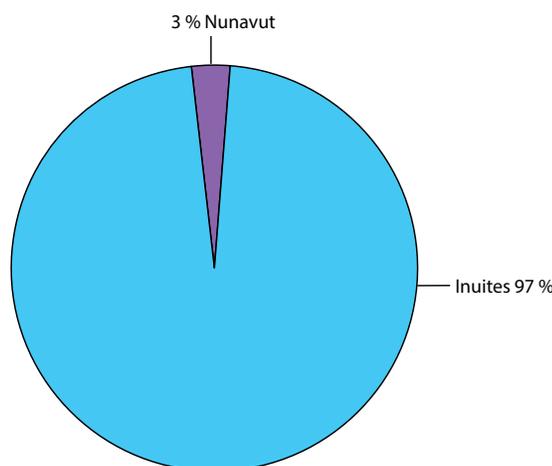
Sur les 561 contrats attribués en 2016-2017 dans cette tranche de valeurs, à l'exclusion des commandes, 98 ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (17 %). De ces 98 contrats, 86 ou 88 % ont été attribués à des entreprises inuites, et 12 ou 12 % l'ont été à des entreprises du Nunavut.

Sur les 473 contrats attribués en 2015-2016 dans cette tranche de valeurs, à l'exclusion des commandes, 99 ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (21 %). Sur ces 99 contrats, 71 ont été attribués à des entreprises locales inuites (72 %) et 28 à des entreprises locales du Nunavut (28 %).

**Contrats > 100 000 \$ attribués aux entreprises locales, selon la valeur**

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Contrats > 100 000 \$ attribués aux entreprises locales — selon la valeur — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des contrats attribués à des entreprises locales selon la valeur pour les contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut  
Répartition des contrats > 100 000 \$  
attribués à des entreprises locales  
selon la valeur  
à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens  
2017-2018**



**Répartition des contrats > 100 000 \$ attribués à des entreprises locales — selon la valeur à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens (milliers)**

Type	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
Entreprises inuites	40 280 \$	97 %	27 959 \$	83 %	146 679 \$	97 %
Entreprises du Nunavut	1 406	3	5 786	17	4 576	3
Total	41 686 \$	100 %	33 745 \$	100 %	151 255 \$	100 %

Cette section porte sur l'analyse de la valeur des contrats de la tranche des contrats > 100 000 \$, à l'exclusion des commandes, qui ont été attribués à des entreprises locales inuites ou à des entreprises locales du Nunavut.

Sur la valeur de 454 139 \$ (arrondie au millier de dollars près) des contrats la tranche des valeurs > 100 000 \$ attribués en 2017-2018, à l'exclusion des commandes, 41 686 000 \$ (valeur arrondie au millier de dollars près) ont été attribués à des entreprises locales inuites ou du Nunavut (9 %). Sur ces 41 686 000 \$, 40 280 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites (97 %), et 1 406 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales du Nunavut (3 %).

Sur la valeur de 293 032 000 \$ en contrats de la tranche des contrats > 100 000 \$ attribués en 2016-2017, à l'exclusion des commandes, une valeur totale de 33 745 000 \$ ou 12 % a été attribuée à des entreprises locales inuites ou du Nunavut. De ce montant, 83 % ou 27 959 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites et 17 % ou 5 786 000 \$ ont été attribués à des entreprises du Nunavut.

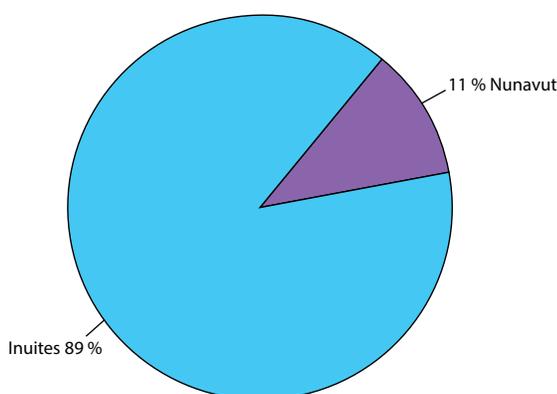
Sur la valeur totale de 335 771 000 \$ en contrats attribués en 2015-2016 dans cette catégorie, 151 255 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites et du Nunavut (45 %). Sur ces 151 255 000 \$, 97 % ou 146 679 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales inuites et 3 % ou 4 576 000 \$ ont été attribués à des entreprises locales du Nunavut.

Une analyse de dix années indique clairement que les entreprises inuites ont constamment obtenu plus de contrats (volume) et des contrats de plus grande valeur en argent, dans cette tranche de valeurs, que les entreprises du Nunavut. Par contre, les entreprises ayant à la fois le statut d'entreprise inuite et du Nunavut figurent dans les statistiques des entreprises inuites.

### Contrats >100 000 \$, selon le statut, attribués à des entreprises locales, selon le volume

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats > 100 000 \$ attribués à des entreprises locales — selon le volume — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens* » résume la répartition des contrats attribués à des entreprises locales selon le volume pour les contrats dont la valeur est supérieure à 100 000 \$, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats > 100 000 \$**  
**attribués à des entreprises locales**  
**selon le volume**  
**à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens**  
**2017-2018**



### Répartition des contrats > 100 000 \$ attribués à des entreprises locales — selon le volume à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens

Type	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
Entreprises inuites	41	89 %	52	74 %	54	76 %
Entreprises du Nunavut	5	11	18	26	17	24
Total	46	100 %	70	100 %	71	100 %

Sur les 482 contrats attribués dans la tranche de contrats > 100 000 \$ en 2017-2018, à l'exclusion des commandes, 46 ont été attribués à des entreprises locales inuites ou du Nunavut (10 %). Sur ces 46 contrats, 41 ont été attribués à des entreprises locales inuites (89 %) et 5 à des entreprises locales du Nunavut (11 %).

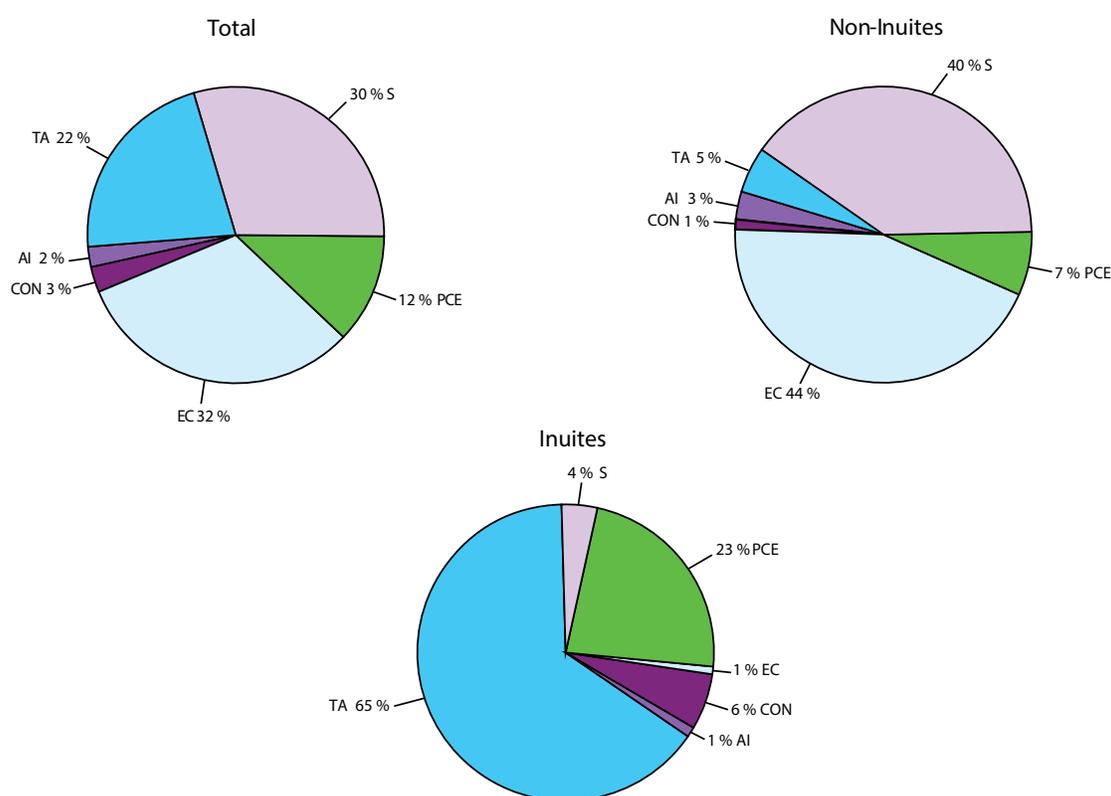
Sur les 523 contrats de la tranche des contrats > 100 000 \$ attribués en 2016-2017, à l'exclusion des commandes, 70 ou 13 % ont été attribués à des entreprises locales inuites ou du Nunavut. De ces 70 contrats, 52 ou 74 % ont été attribués à des entreprises inuites, et 18 ou 26 % l'ont été à des entreprises du Nunavut.

Sur les 418 contrats attribués dans la tranche de contrats > 100 000 \$ en 2015-2016, à l'exclusion des commandes, 71 ont été attribués à des entreprises locales inuites ou du Nunavut (17 %). Ces chiffres révèlent une importante diminution du volume (54 %) par rapport à 2014-2015.

## 5. Soumissions reçues

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des soumissions reçues entre entreprises inuites et non inuites — selon le volume — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique* » résume la répartition des soumissions reçues entre les entreprises inuites et non inuites, selon le volume.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des soumissions reçues entre entreprises inuites et non inuites**  
**selon le volume**  
**à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique**  
**2017-2018**



### Répartition des soumissions reçues entre entreprises inuites et non inuites selon le volume — à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique

2017-2018

Type	Total		Entreprises inuites		Entreprises non inuites	
Transport aérien (TA)	394	22 %	333	85 %	61	15 %
Architecture/ingénierie (AI)	39	2	5	13	34	87
Construction (CON)	48	3	29	60	19	40
Services d'experts-conseils (EC)	580	32	7	1	573	99
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	212	12	118	56	94	44
Service (S)	542	30	19	4	523	96
Total	1 815	100 %	511	28 %	1 304	72 %

### 2016-2017

Type	Total		Entreprises inuites		Entreprises non inuites	
Transport aérien (TA)	348	18 %	227	65 %	121	35 %
Architecture/ingénierie (AI)	70	4	4	6	66	94
Construction (CON)	84	4	50	60	34	40
Services d'experts-conseils (EC)	343	17	5	1	338	99
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	312	16	183	59	129	41
Service (S)	805	41	8	1	797	99
Total	1 962	100 %	477	24 %	1 485	76 %

### 2015-2016

Type	Total		Entreprises inuites		Entreprises non inuites	
Transport aérien (TA)	361	25 %	195	54 %	166	46 %
Architecture/ingénierie (AI)	32	2	1	3	31	97
Construction (CON)	81	6	45	56	36	44
Services d'experts-conseils (EC)	366	26	5	1	361	99
Petits travaux de construction et d'entretien (PCE)	136	10	72	53	64	47
Service (S)	451	32	51	11	400	89
Total	1 427	100 %	369	26 %	1 058	74 %

Au cours des trois années couvertes par le tableau ci-dessus, en moyenne 74 % des soumissions proviennent d'entreprises non inuites et 26 % d'entreprises inuites.

De 2015-2016 à 2017-2018, nous avons assisté à une augmentation générale des soumissions des entreprises inuites de 38 %, et à une augmentation des soumissions des entreprises non inuites de 23 %. La proportion relative est toutefois restée environ la même à 25/75.

Le volume des soumissions des entreprises non inuites a augmenté de 2006-2007 à 2012-2013. En 2013-2014, nous avons assisté à une première diminution (16 %) en 7 ans. En 2014-2015, nous avons assisté à une hausse de 29 %. En 2015-2016, les chiffres ont légèrement diminué.

Le volume des soumissions des entreprises inuites a augmenté durant l'exercice 2016-2017, de 29 %. De 2016-2017 à 2017-2018, nous avons assisté à une autre augmentation de 7 %.

## 6. Main d'œuvre inuite

Le tableau ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Analyse de la main-d'œuvre inuite — Petits travaux de construction et d'entretien* » résume la participation de la main-d'œuvre inuite aux contrats de construction et d'entretien d'une valeur inférieure à 100 000 \$. Ce type de contrat est également désigné plus souvent sous le terme « contrats de petits travaux de construction » ou « contrats de F/E ».

	2017-2018			2016-2017			2015-2016		
	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint
Nunavut	38 %	48 %	40 %	37 %	51 %	53 %	41 %	51 %	53 %
Baffin	26	33	35	30	46	48	40	53	54
Kitikmeot	28	40	37	33	47	52	30	30	33
Kivalliq	49	63	45	50	64	62	45	50	54

Les valeurs déclarées pour les contrats de petits travaux de construction dans tout le Nunavut au cours des trois derniers exercices indiquent que la moyenne des entrepreneurs sont en mesure de dépasser les proportions minimales requises, dans leurs soumissions et dans la réalisation des travaux.

Le tableau ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Analyse de la main-d'œuvre inuite — Grands travaux de construction* » résume la participation de la main-d'œuvre inuite aux contrats de grands travaux de construction d'une valeur supérieure à 100 000 \$. Ce type de contrat est également désigné plus couramment sous le terme « contrat de construction » ou « contrat de projet d'immobilisations ».

	2017-2018			2016-2017			2015-2016		
	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint	% moy. requis	% moy. soumis	% moy. atteint
Nunavut	30 %	26 %	30 %	31 %	32 %	37 %	29 %	27 %	37 %
Baffin	30	25	31	33	33	38	26	23	35
Kitikmeot	-	-	-	23	26	21	30	34	39
Kivalliq	30	30	30	33	34	43	45	45	48

Le pourcentage moyen requis a varié au cours des trois dernières années pour les grands travaux de construction. Le pourcentage moyen atteint au Nunavut a également varié.

En 2014-2015 et 2015-2016, les entrepreneurs ont pu, en moyenne, dépasser les exigences minimales dans l'exécution du contrat. Cette tendance est restée la même de 2015-2016 à 2016-2017.

Dans le cas des petits et grands travaux de construction, les entrepreneurs tendent à soumissionner un pourcentage supérieur à celui exigé au regard de la main-d'œuvre. Ces entreprises peuvent ainsi obtenir un rajustement plus élevé de leurs soumissions.

Le tableau ci-dessous résume les « *Primes versées et les pénalités imposées* » sur les contrats de grands travaux de construction, et de petits travaux de construction et d'entretien.

	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
	Primes	Pénalités	Primes	Pénalités	Primes	Pénalités
Nunavut	116 345 \$	68 303 \$	655 771 \$	54 445 \$	1 006 248 \$	21 595 \$
Baffin	39 708 \$	9 151 \$	514 337 \$	17 599 \$	413 290 \$	17 958 \$
Kitikmeot	7 781 \$	- \$	80 880 \$	417 \$	346 547 \$	-
Kivalliq	68 856 \$	59 152 \$	60 554 \$	36 429 \$	-	3 637 \$

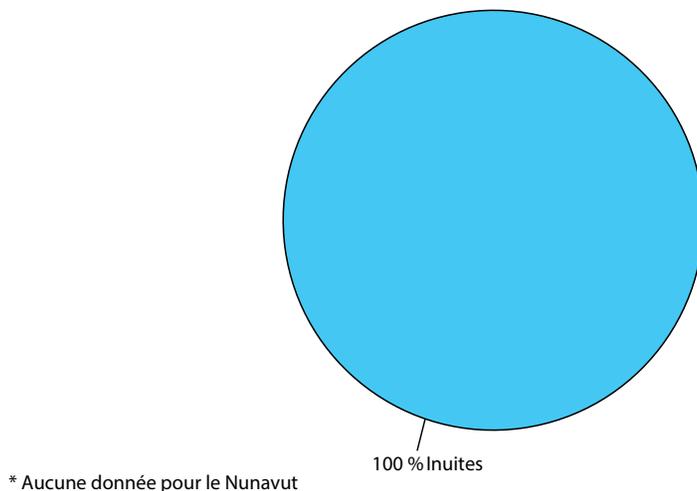
L'entrepreneur qui dépasse le taux requis de main-d'œuvre inuite reçoit une prime, ou se voit imposer une pénalité s'il n'atteint pas le taux requis.

Les chiffres ci-dessus reflètent les primes versées ou les pénalités recueillies à chaque exercice financier. Pour les exercices de 2015-2016 à 2017-2018, le montant des primes excède le montant des pénalités.

### 7. Rajustements en vertu du Règlement sur le NNI

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Répartition des contrats attribués en vertu du Règlement sur le NNI — selon la valeur,* » résume la répartition de tous les contrats reçus à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique.

**Gouvernement du Nunavut**  
**Répartition des contrats attribués en vertu du Règlement sur le NNI**  
**selon la valeur**  
**2017-2018**



#### Répartition des contrats attribués en vertu du Règlement sur le NNI — selon la valeur

Contrats à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique

	2017-2018		2016-2017		2015-2016	
Entreprises inuites	1 589 408 \$	100 %	34 936 097 \$	100 %	3 931 948 \$	100 %
Total	1 589 408 \$	100 %	34 936 097 \$	100 %	3 931 948 \$	100 %

Cette section porte sur l'analyse de la valeur des contrats (à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens et à fournisseur unique) attribués à des entrepreneurs qui n'auraient pas obtenu le contrat sans le rajustement des soumissions.

En 2017-2018, la valeur totale des contrats, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, de 1 589 408 \$ a fait l'objet de l'application du Règlement sur le NNI, ce qui correspond à 17 contrats. Sur ces 17 contrats, 11 étaient des contrats de transport aérien.

En 2016-2017, la valeur totale des contrats, à l'exclusion des contrats d'approvisionnement en biens, de 34 936 097 \$ a fait l'objet de l'application de la politique NNI, ce qui correspond à 22 contrats, dont 13 étaient des contrats de transport aérien.

Ces renseignements portent sur tous les contrats à l'exclusion des commandes et des contrats à fournisseur unique. On applique les rajustements en vertu du Règlement du NNI en vue de déterminer le soumissionnaire moins-disant ou le soumissionnaire offrant le meilleur rapport qualité-prix à qui attribuer le contrat. Un contrat attribué grâce aux rajustements en vertu du Règlement sur le NNI est un contrat qui aurait été attribué à une « autre » entreprise, mais qui ne l'a pas été grâce à l'application des rajustements en vertu du Règlement sur le NNI qui ont modifié le classement des soumissions selon la mieux cotée ou selon le soumissionnaire le moins-disant.

Une analyse de la tendance sur huit ans indique que les entreprises inuites obtiennent un plus grand nombre de contrats que les entreprises du Nunavut. Les entreprises du Nunavut qui sont également inscrites comme entreprise inuite obtiennent un rajustement plus important de leurs soumissions. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, les entreprises inuites qui comptent une plus grande proportion de propriétaires inuits profitent d'un plus grand rajustement.

Les entreprises non inscrites (autres entreprises) peuvent faire l'objet de rajustements de leurs soumissions en vertu du Règlement sur le NNI s'ils indiquent une proportion maximale de main-d'œuvre inuite et du Nunavut dans leurs soumissions, en retenant les services d'entreprises et de fournisseurs inuits, du Nunavut ou de la collectivité concernée, et en embauchant des travailleurs inuits et du Nunavut.

Le nombre de contrats attribués grâce aux rajustements des soumissions en vertu du Règlement sur le NNI reste bas. Toutefois, la présente section ne concerne pas les contrats d'approvisionnement en biens, une catégorie de contrats plus souvent attribués à des entreprises inuites.

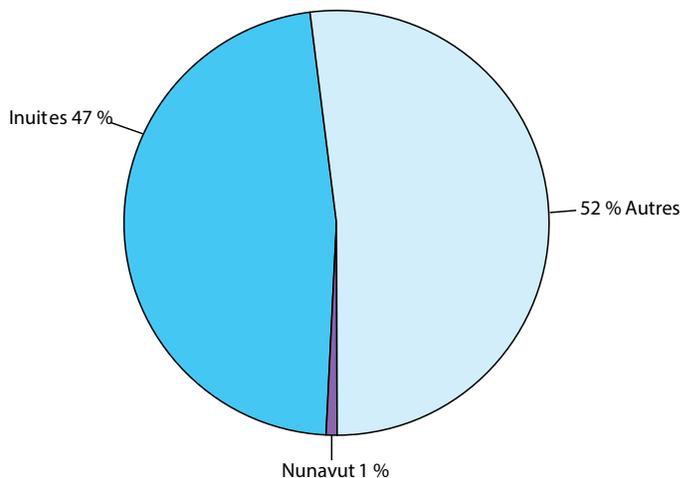
Pour une analyse plus complète de l'attribution des contrats en vertu du Règlement sur le NNI, reportez-vous à la section des observations générales au début du présent rapport.

Remarque : Depuis mai 2006, la politique NNI permet à un soumissionnaire qui n'est pas de la collectivité concernée de profiter d'un rajustement de sa soumission à titre d'entreprise locale s'il n'y a aucun entrepreneur local en mesure de soumissionner ou si aucun n'a soumissionné pour un contrat donné. Pour faire l'objet de rajustements, l'entreprise du soumissionnaire n'a pas besoin d'être dans la collectivité où les biens, les services ou les travaux de construction sont requis, mais il doit être une entreprise inscrite en vertu du Règlement sur le NNI ou au NTI, et avoir ses bureaux quelque part au Nunavut. Reportez-vous au paragraphe 25.5 du Règlement sur le NNI.

### 8. Comparaison avec l'année précédente

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Comparaison avec l'année précédente — selon la valeur* » résume la comparaison de l'année en cours avec l'année précédente en ce qui a trait à la valeur des contrats (en milliers de \$).

**Gouvernement du Nunavut  
Comparaison avec l'année précédente  
selon la valeur  
2017-2018**



	2017-2018		2016-2017	
Entreprises inuites	251 901 \$	47 %	123 096 \$	33 %
Entreprises du Nunavut	6 053	1	11 704	3
Autres entreprises	281 402	52	241 425	64
Total	539 356 \$	100 %	376 225 \$	100 %

La valeur de tous les contrats a augmenté de 43 % en 2017-2018.

La valeur des contrats attribués aux entreprises inuites a augmenté de 105 %.

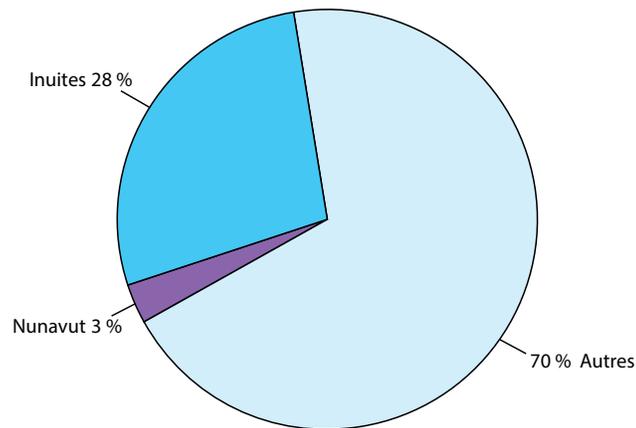
La valeur des contrats attribués aux entreprises du Nunavut a diminué de 48 %.

La valeur de contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 17 %.

Il faut souligner que les entreprises inuites et du Nunavut doivent renouveler leur statut tous les deux ans. S'il arrive qu'une entreprise néglige de formuler une nouvelle demande d'une année ou l'autre, elle s'expose à perdre son statut et à se voir refuser le rajustement des soumissions. Les registres des entreprises inuites et du Règlement sur le NNI sont mis à jour quotidiennement et la déclaration du statut de l'entrepreneur doit se faire à la date limite pour soumissionner (ou de l'attribution du contrat dans le cas d'un fournisseur unique). Ce facteur a contribué à la variation de l'attribution de contrats à des entreprises inuites ou du Nunavut d'une année à l'autre.

Le graphique ci-dessous intitulé « *Gouvernement du Nunavut — Comparaison avec l'année précédente — selon le volume* » résume la comparaison de l'année en cours avec l'année précédente en ce qui a trait au volume des contrats.

**Gouvernement du Nunavut  
Comparaison avec l'année précédente  
selon le volume  
2017-2018**



	2017-2018		2016-2017	
	Volume	Pourcentage	Volume	Pourcentage
Entreprises inuites	706	28 %	724	30 %
Entreprises du Nunavut	65	3	57	2
Autres entreprises	1 792	70	1 669	68
Total	2 563	101 %	2 450	100 %

Le volume total des contrats a augmenté de 4,6 % en 2017-2018.

Le volume des contrats attribués aux entreprises inuites a diminué de 2 %.

Le volume des contrats attribués aux entreprises du Nunavut a augmenté de 7 %.

Le volume des contrats attribués aux autres entreprises a augmenté de 7 %.

### Annexe A

#### Définition des termes et abréviations

##### Terminologie

**Mode d'attribution des contrats** : méthode choisie pour attribuer les contrats. Il existe trois principaux modes d'attribution des contrats par le GN : l'appel d'offres, la demande de propositions et le contrat à fournisseur unique. Une autre façon d'attribuer un contrat est par la négociation. Toutefois, seul le cabinet peut attribuer un contrat ou en autoriser l'attribution sans appel d'offres concurrentielles lorsqu'il existe des concurrents.

**Biens** : contrats d'approvisionnement en biens ou « commandes ». Les contrats d'approvisionnement en biens sont surtout attribués par la division d'approvisionnement de SCG au nom des ministères du GN.

**Entreprise inuite** : entreprise dont au moins 51 % des propriétaires sont inuits et qui figure sur la liste des entreprises inuites de Nunavut Tunngavik Inc. (NTI) au moment de l'attribution du contrat.

**Entreprise locale** : entreprise ou firme inuite ou entreprise du Nunavut qui a ses bureaux dans la collectivité où les biens ou les travaux sont requis.

**Entreprise du Nunavut** : entreprise située au Nunavut et dont au moins 51 % des propriétaires sont résidents du Nunavut, et qui figure au registre du GN des entreprises autorisées du Nunavut au moment de l'attribution du contrat.

**Autre entreprise** : entreprise, particulier ou organisation qui ne figure pas aux registres de NTI ou du GN au moment de l'attribution du contrat.

**Contrat à fournisseur unique** : attribution d'un contrat sans demande de propositions ni appel d'offres concurrentiel. Certains critères s'appliquent.

## Abréviations

### Ministères

---

SCG	Services communautaires et gouvernementaux du Nunavut
CP	Culture et patrimoine
DÉT	Développement économique et transport
ÉDU	Éducation
EAI	Exécutif et Affaires intergouvernementales
ENV	Environnement
SEF	Services à l'enfance et à la famille
FIN	Finances
SAN	Santé
JUS	Justice

### Types de contrat

---

TA	Transport aérien
AI	Services d'architecture et d'ingénierie
CON	Construction
EC	Services d'experts-conseils
PCE	Petits travaux de construction et d'entretien
C	Commandes
S	Contrats de service

### Modes d'attribution des contrats

---

DPI	Demande de propositions par invitation
AOI	Appel d'offres par invitation
DPP	Demande de propositions publique
AOP	Appel d'offres public
SA	Fournisseur unique architecture/ingénierie
SU	Fournisseur unique urgence
CFU	Fournisseur unique
SV	Fournisseur ou vendeur unique